



SC-15/CONF.227/10
Paris, le 27 mars 2015
Original anglais

**Conseil international de coordination
du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB)**
Vingt-septième session

Siège de l'UNESCO, Paris, salle XII (Bâtiment Fontenoy)
8-12 juin 2015

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE : examen périodique des réserves de biosphère et suivi des recommandations

1. Cette année, le Secrétariat a reçu pour examen 41 rapports – dont 20 concernant des sites pour lesquels jamais aucun rapport d'examen périodique (mise en œuvre de la Stratégie de sortie) n'avait été remis – en provenance de 23 pays, ainsi que 30 rapports de suivi de recommandations en provenance de 9 pays.
2. Lors de leur réunion tenue du 2 au 5 février 2015 à Paris, les membres du Comité consultatif ont étudié ces 41 rapports, parmi lesquels se trouvait un rapport commun (site transfrontière). Les recommandations du Comité consultatif concernant chacun des sites visés figurent dans l'annexe I au présent document. Ces recommandations ont été transmises aux pays concernés pour qu'ils y donnent suite, et les éventuelles informations complémentaires reçues seront examinées par le Bureau du CIC-MAB.
3. Les recommandations du Comité consultatif portant sur les recommandations relatives au suivi figurent dans l'annexe II au présent document. Le Secrétariat a également envoyé aux pays concernés les observations formulées et les informations supplémentaires demandées. Les recommandations relatives au suivi ont été transmises aux pays concernés pour qu'ils les appliquent, et les éventuelles informations complémentaires reçues seront examinées par le Bureau du CIC-MAB.
4. Le Conseil du MAB est invité à commenter les recommandations formulées par le Comité consultatif.

ANNEXE I

**RAPPORTS D'EXAMEN PÉRIODIQUE EXAMINÉS PAR LE COMITÉ CONSULTATIF
INTERNATIONAL SUR LES RÉSERVES DE BIOSPHÈRE À SA 21^{ème} RÉUNION,
TENUE AU SIÈGE DE L'UNESCO DU 2 AU 5 FÉVRIER 2015**

| Pays | Nom du site |
|------------------------|---|
| ALLEMAGNE | Mer des Wadden de Basse-Saxe Mer des Wadden/Îles Halligen de Schleswig-Holstein Mer des Wadden de Hambourg |
| AUSTRALIE | Péninsule de Mornington et baie de Western Port |
| BÉNIN | Pendjari |
| BURKINA FASO | Mare aux Hippopotames Réserve transfrontière du W |
| CANADA | Charlevoix |
| CHINE | Yancheng |
| COSTA RICA | La Amistad |
| ESPAGNE | Sierras de Cazorla, Segura y las Villas Grazalema Babia |
| ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE | Cascade Head Everglades et Dry Tortugas H.J. Andrews Hubbard Brook Isle Royale Forêt expérimentale de Luquillo Organ Pipe Cactus National Monument Forêt expérimentale de San Dimas Three Sisters Côte de Virginie |
| FRANCE | Cévennes |
| GUINÉE | Badiar Haut Niger |
| GUINÉE-BISSAU | Bolama-Bijagos |
| HONDURAS | Rio Platano |
| IRLANDE | Baie de Dublin (anciennement North Bull Island) |
| MONGOLIE | Hustain Nuruu |
| OUZBÉKISTAN | Chatkal |
| RÉPUBLIQUE DOMINICAINE | Jaragua-Bahoruco-Enriquillo |
| SÉNÉGAL | Delta du Saloum Samba Dia |
| SLOVÉNIE | Karst |
| SRI LANKA | Bundala |
| THAÏLANDE | Mae Sa-Kog Ma Sakaerat |
| UKRAINE/ROUMANIE | Delta du Danube transfrontière (rapport commun) |
| VIET NAM | Cat Ba Delta du fleuve Rouge |

ANNEXE II

**RAPPORTS DES SUIVI EXAMINÉS PAR LE COMITÉ CONSULTATIF INTERNATIONAL
SUR LES RÉSERVES DE BIOSPHÈRE À SA 21^{ème} RÉUNION,
TENUE AU SIÈGE DE L'UNESCO DU 2 AU 5 FÉVRIER 2015**

| Pays | Nom du site |
|----------------------|---|
| BÉLARUS | Berezinsky Belovezhskaya Pushcha |
| COLOMBIE | Ciénaga Grande de Santa Marta Cinturón Andino El Tuparro Sierra Nevada de Santa Marta |
| CÔTE D'IVOIRE | Taï |
| FÉDÉRATION DE RUSSIE | Katunsky Visimskiy Îles du Commandeur Nijegorodskoe Zavolje Région des lacs de Smolensk |
| INDONÉSIE | Gunung Leuser Komodo Lore Lindu Siberut Tanjung Puting |
| IRAN | Arasbaran Arjan Parishan Geno Golestan Harra Kavir Miankaleh Touran Ourmia |
| MADAGASCAR | Sahamalaza-Iles Radama Mananara Nord |
| MALI | Boucle du Baoulé |
| NIGER | Aïr et Ténéré |

Réserve de biosphère de la péninsule de Mornington et de la baie de Western Port (Australie)

Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant la réserve de biosphère de la péninsule de Mornington et de la baie de Western Port, qui a été désignée comme telle en 2002. Le Comité consultatif a noté des changements mineurs dans les différentes zones de la réserve, en particulier au niveau de la délimitation de l'aire centrale marine, qui s'étend sur 4 450 hectares. Cette aire abrite de nombreuses communautés biologiques réparties sur une vaste étendue géographique centrée sur une baie marine. La composante terrestre de la réserve est constituée d'une péninsule qui sépare les baies de Western Port et de Port Phillip et la partie sud du bassin hydrographique de Western Port, ainsi que de plusieurs îles au sein de la baie de Western Port.

On rapporte que depuis l'obtention du statut de réserve de biosphère en 2002, la limite de croissance urbaine a été largement repoussée et que certaines zones autrefois agricoles font maintenant l'objet de projets de construction immobilière à un rythme effréné. Cette expansion rapide se répercute sur la biodiversité de la région. Un tel développement est susceptible de modifier l'équilibre économique de la réserve de biosphère, exerçant des pressions sur les activités agricoles traditionnelles qui se traduisent par des pertes de terres cultivables désormais affectées au logement.

Les activités humaines telles que la pêche commerciale, l'élevage de bétail, le défrichage et ses conséquences sur la qualité de l'eau, ainsi que les pressions énormes qu'elles exercent sur l'environnement marin ont rendu essentiel de trouver une solution au problème de l'utilisation durable des ressources dans la région. Le Comité consultatif a observé que les autorités nationales n'ont pas développé de plan de gestion globale de la réserve de biosphère.

Le Comité consultatif a conclu que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a recommandé que les autorités nationales élaborent un plan de gestion globale de la réserve de biosphère dans un avenir proche.

Réserve de biosphère de la Pendjari (Bénin)

Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère désignée en 1986. Il a félicité le pays pour les efforts qu'il déploie afin de prendre en considération les recommandations formulées par le CIC-MAB en 1999. L'implication de la population et la gestion participative du site ont été considérablement améliorées et un « *Comité de développement* » a été créé en vue de la gestion conjointe de la réserve de biosphère. La mise en place d'un modèle d'accès et de partage des bénéfices pour les activités de chasse est une incitation efficace pour accroître la sensibilisation à la conservation. Le Comité consultatif s'est félicité du partenariat établi avec le secteur privé, qui offre des opportunités d'emplois verts aux communautés locales. Le plan de gestion actuel (2004-2013) est en cours de révision pour 2015-2020, en accord avec d'autres plans de développement sectoriels locaux, nationaux et régionaux. Depuis 2000, les activités d'agriculture, de pêche et de cueillette sur le territoire de la réserve de biosphère sont strictement réglementées. L'empiètement sur les aires protégées a diminué, ce qui indique clairement l'efficacité de la gestion intégrée du site.

Un nouveau zonage a été conçu sur la base d'une vaste consultation avec les parties prenantes, et une carte et un plan de gestion actualisés ont été élaborés en 2002. La carte de zonage a été adoptée par décret présidentiel en 2005. La superficie totale a légèrement diminué et représente désormais 476 596 ha, dont une aire centrale réduite couvrant 102 840,6 ha et une zone tampon élargie, s'étendant sur 373 756,1 ha. La limite de l'aire de transition n'est pas bien définie ; toutefois, l'emplacement actuel des aires de développement est délimité par les villages adjacents à la zone tampon, et le nombre d'habitants est déclaré dans l'examen périodique. Le Comité consultatif a conclu que bien que la limite de l'aire de transition ne soit pas clairement définie, cela n'affecte pas l'intégration des trois fonctions.

Le Comité consultatif a considéré que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a demandé aux autorités de fournir, avant le 30 septembre 2015, une carte de zonage à trois couleurs indiquant clairement l'aire centrale, la zone tampon et une aire de transition délimitée. Les autorités sont également encouragées à finaliser et à soumettre un plan de gestion.

Réserve de biosphère de la Mare aux Hippopotames (Burkina Faso)

Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction ce deuxième rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de la Mare aux Hippopotames, désignée en 1987. Il a félicité les autorités pour leurs efforts visant à appliquer les recommandations formulées par le CIC-MAB en 1997. À cet égard, le Comité consultatif a constaté le renforcement des agents chargés de la coordination et de la gestion de la réserve de biosphère, ainsi que l'implication des communautés locales dans la conception du plan de gestion et la mise en œuvre d'activités de développement visant la population locale. Il a également pris note des activités de recherche menées et des partenariats établis avec les universités.

Le Comité consultatif a noté que la carte fournie avec le rapport d'examen périodique n'indiquait aucune aire de transition, ce qui est en contradiction avec l'aire de transition de 28 000 ha déclarée dans le formulaire de candidature.

Le Comité consultatif a également noté que les autorités nationales avaient utilisé le formulaire d'examen périodique destiné aux réserves de biosphère transfrontalières, qui met l'accent sur les questions transfrontalières, malgré le courrier que leur avait envoyé le Secrétariat du MAB afin de les alerter de cette erreur. Par conséquent, la plupart des informations demandées font défaut, ce qui empêche le Comité consultatif de déterminer si le site satisfait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Le Comité consultatif a donc demandé aux autorités nationales de soumettre, par le biais du formulaire officiel, leur examen périodique ainsi que toutes les annexes et documents de support demandés avant le 30 septembre 2015, en vue de leur examen lors de la session de 2016. Il a demandé au pays de fournir des informations détaillées sur le zonage, les fonctions d'appui logistique et de développement et la gouvernance de la réserve de biosphère.

Réserve de biosphère du W (Burkina Faso, partie de la réserve de biosphère transfrontalière du W avec le Bénin et le Niger)

Le Comité consultatif s'est félicité de ce premier examen périodique du secteur national burkinabé de la réserve de biosphère transfrontalière du W créée en 2002 entre le Burkina Faso, le Bénin et le Niger. Il a noté que les autorités nationales avaient utilisé le formulaire d'examen périodique destiné aux réserves de biosphère transfrontalières, qui met l'accent sur les questions transfrontalières, malgré le courrier que leur avait envoyé le Secrétariat du MAB afin de les alerter de cette erreur. Par conséquent, la plupart des informations essentielles au niveau national font défaut, ce qui empêche le Comité consultatif de déterminer si le site satisfait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. En outre, il est difficile de séparer les informations relatives au site transfrontalier et celles qui concernent le site national.

Le Comité consultatif a demandé aux autorités nationales de soumettre, par le biais du formulaire officiel, leur examen périodique du secteur national de la réserve de biosphère transfrontalière ainsi que les annexes et les documents de support demandés avant le 30 septembre 2015, en vue de leur examen lors de la session de 2016. Il a demandé au pays de fournir des informations détaillées sur les mesures de conservation, l'amélioration des fonctions d'appui logistique et de développement et la structure de gouvernance.

Réserve de biosphère de Charlevoix (Canada)

Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère désignée en 1989, qui se situe à environ 80 km à l'est de la ville de Québec et qui borde le fleuve Saint-Laurent au nord. La réserve de biosphère de Charlevoix abrite de riches écosystèmes tels que des zones agricoles, des rivières, des marais salants et des replats de marée, des toundras de montagne ainsi que des forêts de conifères et des forêts mixtes, ces dernières couvrant 80 % de la réserve de biosphère. (La région actuelle comprend trois aires centrales d'une superficie totale de 536 km², une zone tampon de 3,575 km² et une aire de transition de 500 km².) Les principales activités sont les services, l'industrie et le commerce et l'agriculture ; 30 000 habitants vivent dans cette région, qui accueille près de 900 000 visiteurs chaque année.

Le Comité consultatif a noté que plusieurs initiatives de conservation avaient été lancées ou appuyées par la réserve de biosphère de Charlevoix. Il a également noté que d'autres activités étaient prévues dans les zones tampons et les aires de transition. En outre, des efforts ont été déployés en ce qui concerne l'intégration des questions de développement durable dans différentes activités, en particulier le tourisme de loisirs, l'agriculture et la sylviculture, mais aussi dans l'éducation environnementale. Le Comité a également noté avec satisfaction les efforts consentis au cours des dix dernières années afin d'améliorer la gouvernance par la *Corporation de la Réserve de biosphère de Charlevoix*.

Le Comité consultatif a noté que le rapport d'examen périodique avait été rédigé par deux experts qui ont formulé plus de 40 recommandations afin que le site remplisse les critères selon un calendrier précis. Il a noté que l'une des recommandations de l'expert consistait à élargir le site de 4 600 km² à 6 870 km². Il a toutefois constaté avec inquiétude le manque de fonds et de personnel compétent pour coordonner la réserve de biosphère, et noté par ailleurs que le zonage n'était pas clair.

Sur la base des informations contenues dans le rapport, le Comité consultatif a estimé que le site **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a toutefois noté la forte probabilité que le site remplisse les critères, si des financements adéquats et des ressources en personnel suffisantes lui sont fournis. Le Comité consultatif a demandé aux autorités de communiquer au Secrétariat une carte de zonage détaillée, et a encouragé le Comité national canadien du MAB à fournir un soutien adéquat à la réserve de biosphère afin qu'elle puisse satisfaire aux recommandations, ainsi qu'à présenter les possibilités de financement de la réserve de biosphère à partir de sources fédérales, provinciales et privées avant le 30 septembre 2015.

Réserve de biosphère de Yancheng (Chine)

Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique pour cette réserve de biosphère qui a été désignée comme telle en 1992. La zone protégée comporte divers types d'écosystèmes dans la zone protégée : écosystème de zone humide de littoral primaire, écosystème estuarien, écosystèmes marins des eaux du large, et divers écosystèmes artificiels. Elle compte un dixième de toute la biodiversité côtière de Chine.

Le Comité consultatif a pris note des conclusions détaillées de l'examen décennal effectué sur place par une équipe d'experts et organisé par le comité national chinois du MAB. Cet examen a révélé les accomplissements réalisés au cours de ces dix dernières années ainsi que les points négatifs. Sur la base de ce rapport d'examen, le Comité consultatif a conclu que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et a recommandé aux autorités nationales :

- de coopérer avec les propriétaires des terres situées dans la réserve et aux alentours ;

- d'adopter une approche scientifique pour les méthodes de développement économique aux abords de la réserve de biosphère ;
- d'établir un plan d'enquête sur les conditions locales et une méthode de suivi qui soient systématiques ;
- d'assurer un suivi rigoureux et scientifique de l'activité humaine au sein de la réserve ;
- d'envisager la mise en place d'un système de compensation écologique ;
- de créer une marque de produits écologiques en vue de promouvoir le développement harmonieux de la réserve et des communautés.

Le Comité consultatif a aussi noté que la diversité du phytoplancton, du zooplancton, des animaux benthiques et des poissons était très grande dans les eaux marines, et a recommandé que les autorités nationales envisagent d'ajouter les zones marines côtières à la réserve de biosphère.

La Amistad (Costa Rica)

Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère, désignée comme telle en 1982. Cette réserve située au sud du Costa Rica est caractérisée par de hautes chaînes de montagnes (le point culminant s'élevant à 3 820 m) et 12 territoires autochtones. Elle est limitrophe de deux autres réserves de biosphère, la *Cordillera Volcanica Central* au nord et *La Amistad* (Panama) au sud. Elle englobe par ailleurs le site transfrontière du patrimoine mondial *La Amistad* et le parc international du même nom.

Pendant la période couverte par l'examen, le découpage des zones a été réajusté en application des recommandations du Comité consultatif, avec la participation active des communautés et parties prenantes locales. Des activités binationales sont développées avec la réserve de biosphère La Amistad à Panama. La réserve de biosphère fait partie des 12 zones de conservation du pays. Les deux responsables de ces zones sont chargés de la mise en œuvre des activités liées à la réserve de biosphère et travaillent en collaboration étroite avec les communautés locales pour l'approbation du nouveau découpage des zones. Bien que la réserve ne soit pas dotée de son propre plan de gestion, elle met en œuvre les trois fonctions associées à son statut.

Le Comité consultatif a conclu que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a néanmoins recommandé que les autorités du Costa Rica :

- définissent mieux le comité de gestion de la réserve de biosphère, en fonction du nouveau découpage des zones ;
- définissent un plan de gestion de la réserve de biosphère assorti d'objectifs précis en intégrant les différents plans de gestion de chaque zone de conservation faisant partie de la réserve ;
- favorisent la création d'une réserve de biosphère transfrontière avec Panama.

Réserve de biosphère de Jaragua-Bahoruco-Enriquillo (République dominicaine)

Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère, désignée comme telle en 2002. Celle-ci comporte trois parcs nationaux caractérisés par un fort taux d'endémisme parmi leur flore et leur faune.

Un certain nombre d'activités importantes ont été menées récemment, notamment l'élaboration d'un plan de gestion stratégique, qui définit les fonctions et le découpage en zones de la réserve de biosphère ; la création d'un nouveau comité national dominicain du MAB ; la création du couloir biologique des Caraïbes entre Cuba, Haïti et la République dominicaine, qui inclut la réserve de biosphère ; la construction, en 2007, d'un parc d'éoliennes destiné à promouvoir la production d'énergie durable ; l'établissement d'un nouveau secteur viticole à Neyba donnant lieu à la création de nouveaux emplois ; la création du plan *Quisqueya Verde*, qui encourage les brigades de

reforestation. Ces activités, ainsi que le soutien des agences de coopération internationale (Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID), Organisme autonome des Parcs nationaux de l'Espagne (OAPN) et KfW Bankengruppe) ont aidé à mettre en œuvre toute une série d'activités de promotion de la conservation et du développement durable.

La réserve de biosphère a joué un rôle clé au lendemain du séisme qui a touché Haïti en 2010, dans la mesure où le principal couloir humanitaire terrestre la traversait. Depuis 2008, le lac endoréique Enriquillo s'est étendu, ce qui a des conséquences sur les communautés riveraines. Ainsi, la communauté de Boca de Cachón a été évacuée pour risque d'inondation. Une situation similaire s'est produite près du lac haïtien Azuéi, et le problème a aussi des incidences sur la réserve de biosphère voisine, La Selle. Des discussions et des activités ont été lancées dans le sens de la création d'une réserve de biosphère transfrontière avec la réserve de La Selle en Haïti, qui a été désignée en 2012.

Le Comité consultatif a conclu que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Comité consultatif a fortement encouragé les autorités nationales à :

- améliorer le découpage des zones, en définissant mieux la zone tampon comme une zone de protection de l'aire centrale ;
- envisager de créer une réserve de biosphère transfrontière avec Haïti.

Réserve de biosphère des Cévennes (France)

Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère désignée en 1985, qui se situe dans le sud du Massif central et qui se compose de différents paysages façonnés par les activités humaines, tels que des plateaux calcaires (« causses »), les massifs granitiques de l'Aigoual et du mont Lozère, et les montagnes de schiste des Cévennes. Ces écosystèmes offrent de nombreux habitats, parmi lesquels notamment des forêts de pins et de sapins, des garrigues méditerranéennes, des falaises, des rivières et des tourbières, qui abritent entre autres 70 espèces de mammifères ainsi que 195 espèces d'oiseaux et d'amphibiens. Les principales activités économiques sont l'agriculture et le tourisme.

Le Comité consultatif a noté une augmentation de la superficie totale (de 305 000 ha à 372 000 ha), avec un élargissement de l'aire centrale (de 15 000 ha à 93 761 ha) et une réduction de la zone tampon (de 90 000 ha à 60 403 ha) et des aires de transition (de 200 000 ha à 114 271 ha) afin de mettre en œuvre une gestion plus efficace du territoire. Le Comité consultatif a également noté avec satisfaction la participation de la population locale aux processus de consultation et de prise de décisions. Il s'est félicité que le processus participatif ait conduit à l'adoption d'une charte pour la réserve de biosphère basée sur huit thèmes, mettant l'accent sur l'entretien des ressources naturelles et patrimoniales, le soutien aux systèmes agro-pastoraux et la valorisation durable des forêts, entre autres.

Le Comité consultatif a noté que des efforts considérables avaient été déployés pour améliorer la visibilité de la réserve de biosphère vis-à-vis du classement en tant que parc national ainsi que du statut de patrimoine mondial attribué en 2009, notamment par l'utilisation des trois logos dans tous les supports de communication. Il a noté avec satisfaction les vastes efforts de consultation, et constaté le soutien partiel des communes locales en faveur de la réserve de biosphère, qui se traduit par une certaine discontinuité territoriale dans le zonage. Il a par ailleurs noté le succès du Galeizon en tant que commune expérimentale, qui a diffusé des bonnes pratiques à l'appui de la réserve de biosphère. Il s'est également félicité du jumelage et de la coopération avec la réserve de biosphère du Montseny en Espagne, dans les activités de recherche, de formation et d'éducation.

Le Comité consultatif a toutefois considéré que le zonage **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère en raison de l'absence de soutien de certaines communes. Le Comité consultatif a encouragé les autorités à poursuivre leur dialogue avec ces communes ainsi qu'à mettre en œuvre la charte et le plan de gestion afin d'obtenir leur soutien et d'assurer une cohérence et une continuité territoriales dans le zonage. Le Comité consultatif a demandé qu'un rapport sur les progrès accomplis dans le cadre des consultations ainsi que le zonage révisé en conséquence soient envoyés au Secrétariat avant le 30 septembre 2018 (tel que prévu par la charte et le plan de gestion).

Recommandation générale au Comité national allemand du MAB

Le Comité consultatif a constaté que les trois sites – mer des Wadden de Basse-Saxe, Îles Halligen de Schleswig-Holstein et mer des Wadden de Hambourg – tirent des bénéfices de leur statut multiple de réserves de biosphère, de site du patrimoine mondial, de zone humide d'importance internationale au titre de la Convention de Ramsar, et de site Natura 2000, entre autres. Il a également constaté que les objectifs de gestion des trois réserves de biosphère étaient également intégrés dans les plans de gestion à l'échelle locale, régionale et internationale (plan trilatéral pour la mer des Wadden et plan intégré de gestion et de développement du paysage et du patrimoine culturel pour la région de la mer des Wadden).

Le Comité consultatif a constaté en outre qu'une coopération institutionnelle s'était instituée entre les réserves de biosphère, que la coopération trilatérale avait été renforcée et que le plan transnational avait été révisé.

Il a noté par ailleurs que les autorités allemandes ne recommandaient pas la création d'une seule réserve de biosphère pour la région et demande donc qu'on lui fournisse davantage de raisons pour justifier cette position.

Réserve de biosphère de la mer des Wadden de Basse-Saxe (Allemagne)

Le Comité consultatif accueille avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère, désignée comme telle en 1993. Elle est l'une des trois réserves de biosphère allemandes dans la région de la mer des Wadden, l'un des plus vastes systèmes continus de barres sableuses et de vasières intertidales au monde.

Le long du littoral de Basse-Saxe et de la plus grande partie est des îles de la Frise, la réserve de biosphère comporte de précieux écosystèmes (prés salés, marais salants, dunes et plages, entre autres), qui abritent plus de 1 000 espèces animales et végétales. Cette zone joue un rôle important pour la survie des espèces d'oiseaux puisque deux fois l'an, plus d'un million d'oiseaux migratoires y font halte pour s'accoupler et passer l'hiver. La réserve fait l'objet d'un suivi écologique et socioculturel, ainsi que de projets favorisant le développement durable, notamment dans les domaines de l'éducation, du tourisme naturel et de l'agriculture. L'agriculture et la production d'énergie renouvelable sont les activités caractéristiques de la région et font partie du paysage traditionnel.

Le Comité consultatif a salué l'intégration des parties prenantes régionales au comité consultatif du parc national en tant que collègue de parties prenantes juridiquement défini pour la réserve de biosphère, ainsi que la création du département de la réserve de biosphère au sein des services du parc national. Le Comité consultatif a encouragé les autorités à poursuivre leurs efforts de développement du tourisme durable et leurs initiatives éducatives conjointes.

Néanmoins, le Comité consultatif a fait observer qu'en l'absence de carte définissant clairement les zones, il n'est pas possible de déterminer si la réserve de biosphère satisfait ou non aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a donc demandé aux autorités de fournir, au plus tard le 30 septembre 2015, une carte complète du découpage qui définisse clairement les différentes zones et aires.

Réserve de biosphère de la mer des Wadden/Îles Halligen de Schleswig-Holstein (Allemagne)

Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère, désignée comme telle en 1990 et étendue en 2004. Il s'agit d'une des trois réserves de biosphère situées dans la région de la mer des Wadden, qui représente le plus vaste système continu de barres sableuses et de vasières intertidales au monde. Plus spécifiquement, cette réserve de biosphère s'étend de la frontière danoise à l'estuaire de l'Elbe. Les activités humaines y sont la pêche, le tourisme, la recherche, l'éducation et l'agriculture.

Le Comité consultatif a noté avec satisfaction que les autorités avaient pris les mesures appropriées pour donner suite aux recommandations du CIC-MAB. Il s'est félicité de la coopération renforcée entre les différents groupes de parties prenantes – à savoir l'Association pour la biosphère des Halligen, le Groupe de travail exécutif de la Conférence sur les îles et Halligen, le Conseil de la biosphère, les conseils d'administration des parcs nationaux et l'Administration de la réserve de biosphère. Il a aussi constaté que cette coopération intensive avait conduit au succès de nombreux projets tels que le programme de sauvegarde et d'amélioration des sources de revenus des communautés des îles Halligen par la gestion des paysages, l'agriculture, la protection du littoral et le tourisme, et le programme pour les îles Halligen, entre autres. En outre, les habitants sont engagés depuis leur adhésion aux principes de la stratégie de développement durable en 2010. Les communautés des îles Halligen ont voté en 2011 pour faire de leurs îles une région neutre en carbone.

Le Comité consultatif a demandé que le découpage des zones soit encore amélioré, en étroite coopération avec les parties prenantes, les aires de transition devant être élargies, comme il est mentionné dans le rapport. Il a aussi encouragé les efforts visant à accroître la visibilité de la réserve de biosphère au moyen de la marque distinctive « réserve de biosphère » ainsi que d'une stratégie de communication propre, et à s'appuyer pour ce faire sur les exemples du Réseau EuroMAB et du Réseau mondial des réserves de biosphère. Néanmoins, le Comité a conclu qu'en l'absence de carte définissant clairement les zones, il n'est pas possible de déterminer si la réserve de biosphère satisfait ou non aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a donc demandé aux autorités de fournir, au plus tard le 30 septembre 2015, une carte complète du découpage qui définisse clairement les différentes zones.

Réserve de biosphère de la mer des Wadden de Hambourg (Allemagne)

Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le rapport d'examen périodique pour cette réserve de biosphère, désignée comme telle en 1992. Il s'agit d'une des trois réserves de biosphère situées dans la région de la mer des Wadden, l'un des plus vastes systèmes continus de barres sableuses et de vasières intertidales au monde. Plus spécifiquement, elle se trouve sur la côte allemande de la mer du Nord, près de l'embouchure de l'Elbe. La zone couverte par la réserve de biosphère de la mer des Wadden de Hambourg est classée parc national, figure à la liste de la Convention de Ramsar, et a été désignée comme une zone de protection spéciale de l'UE pour les oiseaux sauvages.

La réserve de biosphère contient différents systèmes estuariens (sables, vasières à chenaux, îles et marais salants) qui constituent l'habitat de diverses espèces d'oiseaux et de poissons, mais aussi du fameux phoque (*Phoca vitulina*). Cependant, l'activité humaine, et en particulier la pollution venant de l'Elbe, perturbe l'écosystème. Le tourisme est la principale activité économique. Le Comité consultatif a constaté qu'il était bien développé, avec l'organisation d'expositions et la mise en place d'activités éducatives en sciences environnementales et en histoire. Il a aussi noté avec satisfaction que les problèmes liés à l'essor du tourisme étaient abordés d'un point de vue durable avec un souci de protection du paysage culturel et naturel, en accord avec la stratégie de développement durable et de promotion des énergies renouvelables élaborée pour le site.

Le Comité consultatif a constaté que les débats sur les îles et les inspections des digues que menaient les autorités, les experts et les populations locales favorisaient un mode de gestion participatif du site. Il a recommandé que la réserve de biosphère serve de modèle pour les questions d'utilisation des énergies renouvelables et de changement climatique, en partenariat avec les autorités et les parties prenantes décisionnelles du site. Le Comité consultatif s'est inquiété du fait qu'il n'y ait toujours pas d'aire de transition sur le site depuis sa désignation en 1992 mais a estimé qu'on pourrait envisager de créer une telle aire dans la réserve de biosphère adjacente de Basse-Saxe, et qu'elle pourrait alors servir d'aire de transition aux deux sites.

Le Comité consultatif a néanmoins conclu que les informations fournies n'étaient pas suffisantes pour déterminer si la réserve de biosphère respectait bien les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et a demandé aux autorités de fournir, au plus tard le 30 septembre 2015, des renseignements sur la création d'une aire de transition ainsi qu'une carte détaillée du découpage des zones et un exemplaire de la stratégie décrivant les actions et projets prévus pour le plein exercice de la fonction de développement de la réserve de biosphère.

Guinée (recommandation générale)

Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique des réserves de biosphère du Haut Niger et du Badiar, qui ont toutes deux été désignées en 2002.

Le Comité consultatif a pris note de la crise que les deux réserves de biosphère ont traversée suite à l'achèvement, en 2003, du projet « *Appui à la gestion intégrée des ressources naturelles* » (AGIR) dont provenaient la plupart des ressources des réserves de biosphère, et qui a eu des répercussions sur la gestion de ces dernières. Le Comité consultatif s'est félicité de l'information selon laquelle la situation s'est améliorée depuis 2010 et des fonds ont été mis à disposition par les autorités nationales.

Toutefois, le Comité consultatif a estimé que le rapport d'examen périodique ne fournissait pas les informations essentielles demandées ; les cartes actualisées, en particulier les cartes de zonage, les annexes et les documents de support font défaut. Par conséquent, le Comité consultatif a considéré que les deux sites **ne répondaient pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Le Comité consultatif a encouragé le pays à poursuivre l'initiative visant à créer une réserve de biosphère transfrontalière Badiar-Niokolo-Koba avec le Sénégal. Les deux sites bénéficieraient mutuellement d'une gestion renforcée.

Réserve de biosphère de Boloma Bijagos (Guinée-Bissau)

Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique de ce site désigné en 1996, qui est un archipel constitué de 84 îles, dont 21 sont habitées. Ces îles sont connues pour leurs grandes valeurs culturelles.

Le Comité consultatif a félicité les autorités pour les informations détaillées fournies et pour l'amélioration globale remarquable de la gestion de la réserve de biosphère, en ce qui concerne les trois fonctions et la gestion intégrée du site qui leur est associée. Il a également félicité le pays pour la structure de gouvernance adéquate qui s'articule du niveau local au niveau national et qui fait participer toutes les catégories de parties prenantes, en particulier les autorités traditionnelles. Le Comité s'est félicité de la création en 2004 de l'Institut de la biodiversité et des aires protégées (IBAP), qui supervise la gestion de la réserve de biosphère au niveau national ainsi que du fonds de dotation qui, entre autres, fournira une partie du financement durable des activités de la réserve de biosphère.

Le Comité consultatif a noté avec satisfaction la protection juridique des aires centrales et le fait que la troisième aire centrale, créée en 2005, est une initiative des communautés locales. La

Maison de l'environnement, sur l'île de Bubaque, vient soutenir la fonction d'appui logistique en mettant à disposition des espaces pour les formations, les expositions et les réunions des différents comités de gestion, en particulier l'assemblée générale annuelle de la réserve de biosphère. Les décisions de l'assemblée générale doivent être approuvées par un comité des aînés. Les partenariats créés avec des ONG internationales et des instituts de recherche soutiennent les activités de conservation, de développement, de recherche scientifique et de suivi.

Le Comité consultatif a estimé que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. En ce qui concerne les menaces croissantes que représentent les commerces mondiaux (pêche, exploration pétrolière offshore, tourisme et trafic de stupéfiants) pour l'archipel, le Comité consultatif a vivement encouragé le pays à renforcer la gestion de l'ensemble des îles. Il a également demandé aux autorités de fournir un exemplaire du plan de gestion révisé, qui était mentionné dans le rapport, mais qui n'était pas joint à ce dernier.

Réserve de biosphère Rio Platano (Honduras)

Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère, désignée comme telle en 1979. Située dans la partie septentrionale du pays, elle comporte 28 écosystèmes terrestres et cinq écosystèmes marins côtiers, formant trois grandes régions écologiques. Elle inclut la forêt tropicale humide ainsi que d'importantes zones côtières marines. La région a été inscrite à la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1982.

Cette réserve de biosphère est aussi l'une des zones protégées les plus importantes du corridor biologique mésoaméricain. Au plan culturel, elle est essentielle aux plus de 2 000 autochtones qui conservent leur mode de vie traditionnel. Le nombre d'habitants de l'aire centrale est incertain en raison de la présence d'un îlot insalubre illégal, qui devrait être expulsé dans les prochains mois.

Cette réserve de biosphère répond à des critères antérieurs à la Stratégie de Séville. Bien que les activités soient en cours de développement dans la réserve, les plans de gestion et le système de découpage des zones ne reflètent pas clairement les trois fonctions d'une réserve de biosphère. Le Comité consultatif a donc considéré que la réserve de biosphère **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a recommandé aux autorités nationales de :

- présenter un nouveau système de découpage de zones qui soit conforme aux objectifs du Programme MAB ;
- définir clairement le comité de gestion ;
- présenter un plan de gestion pour la réserve de biosphère.

Réserve de biosphère de la baie de Dublin (anciennement North Bull Island) (Irlande) : extension et changement de nom

Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère désignée comme telle en 1981. Située dans la baie de Dublin, capitale irlandaise, elle comporte de nombreux écosystèmes tels que des marais salants bien développés, des lagons et des dunes. Figurant sur la liste de la Convention de Ramsar, le site est aussi une zone de nidification et d'hivernage importante pour les espèces ornithologiques.

Le Comité consultatif a noté que le rapport proposait de rebaptiser le site « baie de Dublin » et d'étendre la superficie de 1 008 hectares, la portant à 30 536 hectares au total, afin d'englober l'écosystème de la baie. Plus spécifiquement, il a noté que les changements se répartissaient de la façon suivante : aires centrales : 5 029 hectares (anciennement 80 hectares) ; zones tampon : 8 241,05 hectares (anciennement 186 hectares) ; aires de transition : 17 266,36 hectares (anciennement 742 hectares). Le Comité consultatif a pris note du caractère ambitieux de la proposition d'extension du site.

Le Comité consultatif a constaté que North Bull Island encourageait les activités pédagogiques et de loisirs, et recevait de nombreux visiteurs et écoles dans le cadre d'un programme national intitulé « écoles vertes ». Il s'est félicité de la mise en place du partenariat pour la biosphère de la baie de Dublin, qui regroupe cinq institutions : le port de Dublin, le Conseil municipal de Dublin, le Département des arts, du patrimoine et du Gaeltacht (qui inclut les services du parc national relatifs à la faune sauvage), le conseil du comté de Dun Laoghaire-Rathdown et le conseil du comté de Fingal. Ce partenariat formulera une stratégie pour la biosphère et se chargera de faciliter, promouvoir et soutenir les programmes et activités relatifs à la biosphère de façon démocratique, ouverte à tous et accessible, en vue de faire participer les communautés locales.

Le Comité consultatif a félicité les autorités d'avoir élaborer le rapport d'examen périodique en développant les partenariats et en faisant participer les parties prenantes régionales. Il les a encouragées à poursuivre leurs efforts en vue d'instituer une ville verte durable et de sensibiliser les citoyens dublinois à l'environnement. Il s'est par ailleurs félicité du nouveau découpage des zones, qui inclut les aires centrales tant terrestres que marines.

Comité consultatif s'est montré favorable au changement de nom et a estimé que l'extension du site proposée répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a donc recommandé que cette extension et ce changement de nom soient approuvés. Il a par ailleurs suggéré aux autorités de promouvoir les activités de recherche socioécologiques au sein de la réserve de biosphère, en particulier en ce qui concerne le secteur touristique, l'urbanisation et les activités portuaires dublinoises.

Réserve de biosphère de Hustain Nuruu (Mongolie)

Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère désignée comme telle en 2002. Il a noté que ce rapport portait sur les activités menées entre 2004 et 2013. Il a noté le fort indice de conservation de cette réserve de biosphère et félicité les autorités pour les nombreuses activités et actions entreprises pour assurer la fonction de conservation du site.

Le Comité consultatif a aussi félicité les autorités nationales d'avoir engagé de vastes processus de consultation et de collaboration avec diverses parties prenantes. D'après les informations fournies, la réserve de biosphère remplit très bien ses fonctions relatives au développement durable. Le Comité consultatif a aussi conclu du rapport présenté que le site mettait en œuvre les trois grandes fonctions d'une réserve de biosphère (dans les domaines de la conservation, du développement durable et de la logistique). Il a néanmoins observé que le rapport d'examen périodique ne comportait aucune carte du découpage des zones et que bien qu'un plan de gestion soit mentionné il ne figurait pas non plus dans le rapport.

Le Comité consultatif a conclu qu'en l'absence de cartes définissant clairement les zones, il n'était pas possible de déterminer si le site respectait les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Les autorités nationales sont donc priées de présenter une telle carte faisant clairement apparaître l'aire centrale, la zone tampon et l'aire de transition et, à des fins de normalisation, de soumettre également un nouveau rapport établi à l'aide des formulaires officiels disponibles sur le site Internet du MAB à cet effet. Les autorités nationales sont priées de présenter les documents susmentionnés au secrétariat du MAB au plus tard le 30 septembre 2015 afin que l'on puisse déterminer si la réserve de biosphère répond ou non aux critères.

Réserve de biosphère du Delta du Saloum (Sénégal)

Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction ce deuxième rapport d'examen périodique de qualité concernant une réserve de biosphère désignée en 1981. Le site présente des atouts naturels, culturels et socioéconomiques remarquables et a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial et classé en tant que site Ramsar.

Le Comité consultatif s'est félicité de l'amélioration de la gestion de la réserve de biosphère en ce qui concerne le zonage, le plan de gestion et la participation des communautés locales depuis le dernier rapport soumis en 1999. La création de nouvelles aires marines protégées et de réserves naturelles communautaires en plus du Parc national du delta du Saloum déjà existant a renforcé la fonction de conservation de la réserve de biosphère. Un nouveau zonage a été établi en conséquence et un plan de gestion a été élaboré. Une forte dynamique s'est mise en place grâce à l'engagement des parties prenantes en faveur de la gestion de la réserve de biosphère. Des chartes et des accords locaux réglementent l'accès aux ressources naturelles ainsi que leur exploitation.

La fonction de développement s'est renforcée au fil des ans avec la création d'emplois verts et d'activités durables dans des domaines tels que l'agriculture, la pêche et l'artisanat. Le tourisme est devenu une source de revenus de plus en plus importante pour la population. Des programmes d'éducation environnementale sont mis en œuvre. Des activités de recherche et de suivi ont été menées avec le soutien des universités et des instituts de recherche dans différents domaines des sciences sociales et naturelles. Toutes les activités mentionnées ci-dessus sont mises en œuvre de manière intégrée, ce qui soutient le développement durable de la région. Le Comité consultatif a estimé que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Le Comité consultatif a demandé aux autorités de fournir, avant le 30 septembre 2015, le plan de gestion qui est mentionné dans le rapport, ainsi qu'une carte topographique permettant de distinguer les zones terrestres, côtières et marines de la réserve de biosphère. Le Comité consultatif a vivement encouragé le pays à poursuivre l'initiative visant à créer la réserve de biosphère transfrontalière Niomi-Saloum avec la Gambie.

Réserve de biosphère de Samba Dia (Sénégal)

Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction la soumission de ce deuxième rapport d'examen périodique de qualité concernant une réserve de biosphère désignée en 1979, et a félicité les autorités pour les efforts déployés afin d'appliquer les recommandations formulées par le CIC-MAB en 1999, mais aussi pour le processus participatif mis en œuvre pour l'élaboration de ce rapport.

Le Comité consultatif a noté avec satisfaction qu'un certain nombre d'activités de recherche avaient été menées, qui ont contribué à améliorer la gestion de la réserve de biosphère. L'agriculture, la production de bétail, l'agroforesterie et l'artisanat sont les principales activités humaines. Le rapport indique que la population de palmiers (*Borassus akeassii*) a augmenté, ce qui témoigne de la gestion efficace du site. Toutefois, l'utilisation des feuilles de palmier pour l'ameublement est susceptible de compromettre ces bons résultats. Le projet de réhabilitation de la réserve de biosphère de Samba Dia a fourni les ressources nécessaires pour améliorer les trois fonctions de cette dernière. La participation des communautés est l'approche commune adoptée pour la gestion du site. Un certain nombre d'organisations communautaires sont aujourd'hui présentes dans la région.

Malgré ces bons résultats, le Comité consultatif a relevé que le zonage de la réserve de biosphère était incomplet, étant donné qu'aucune zone tampon ni aire de transition n'y figure. Par conséquent, il a conclu que ce site **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Le Comité consultatif a demandé aux autorités de délimiter une zone tampon et une aire de transition pour cette réserve de biosphère, et de soumettre une carte de zonage révisée ainsi qu'un plan de gestion au Secrétariat du MAB avant le 30 septembre 2015.

Réserve de biosphère de Karst (Slovénie)

Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère désignée comme telle en 2004. Située au sud-est de la Slovénie, elle comprend le parc régional des grottes Škocjan, le réseau de grottes Škocjan à proprement parler et la Reka ; c'est une région typique de karst, soumise aux processus géomorphologiques. La diversité des paysages abrite des espèces rares et menacées d'oiseaux et de chauves-souris, ainsi que le loup gris, le lynx, l'ours brun, et de très nombreuses espèces végétales.

Le Comité consultatif a pris note du fait que le site était géré par l'administration du parc régional, en étroite coopération avec les parties prenantes, qui participent directement par l'intermédiaire de comités permanents. Il s'est félicité de ce mode de gestion, qui garantit la participation de parties prenantes et pourrait servir de modèle à d'autres réserves de biosphère. Il a également salué les différents projets axés sur la conservation de la biodiversité, le développement durable et les premières activités de promotion des produits locaux, ainsi que la formation d'ambassadeurs de la réserve de biosphère qui assureront la promotion du Programme MAB. Le Comité consultatif a par ailleurs constaté le travail intensif de mise en place de réseaux mené dans le cadre des projets éducatifs à tous les niveaux.

Le Comité consultatif a pris note du succès du projet international Comenius intitulé « To Do It », axé sur la promotion du développement durable et l'éducation à celui-ci, ainsi que de la création d'un centre de promotion et de congrès doté d'une bibliothèque mettant à l'honneur de façon inédite les programmes et activités de l'UNESCO, ainsi que des projets de réseaux internationaux d'écoles, susceptibles d'être partagés avec d'autres réserves de biosphère. Le Comité consultatif a pris note du statut multiple de la réserve de biosphère (Natura 2000, site de Liste du patrimoine mondial et site Ramsar) et de sa participation active aux réseaux correspondants.

Le Comité consultatif a estimé que le site répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a encouragé les autorités à envisager la possibilité d'étendre la réserve de biosphère aux municipalités voisines au nord, à l'est et au sud, afin d'encore renforcer les futures activités liées au développement durable. Le Comité consultatif a félicité les autorités de la qualité du rapport d'examen périodique. Il a recommandé que la réserve de biosphère de Karst serve de modèle de coopération et de travail en réseau dans le domaine de l'éducation au développement durable.

Sierras de Cazorla, Segura y Las Villas (Espagne)

Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le troisième rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère, désignée en tant que telle en 1983. Les autorités nationales ont pris en considération les recommandations qui avaient été faites par le CIC-MAB.

Un nouveau découpage des zones, incluant la totalité du parc naturel Sierras de Cazorla, Segura y Las Villas a été proposé. Une carte actualisée tenant compte de ce nouveau découpage a été réalisée. Enfin, un plan de gestion a été élaboré ; il est actuellement en attente d'approbation. La réserve de biosphère a connu un développement socioéconomique positif, en particulier en ce qui concerne les activités prenant appui sur les ressources de la réserve : agriculture, élevage, activités forestières et tourisme.

Le tourisme, secteur clé de l'économie de la réserve de biosphère, a été renforcé par la mise en œuvre de critères de qualité durable définis dans le cadre de la Charte européenne du tourisme durable, de la marque Natural Park, du SICTED (système intégré de qualité à la destination touristique), du label Q for quality, et des normes ISO 14001 et ISO 9001. Certaines aires ont été renforcées et réhabilitées, en particulier les habitats prioritaires et ceux abritant des espèces présentant un intérêt pour la communauté, tels que le Gypaète barbu que l'on pensait avoir disparu.

La population de la réserve de biosphère a participé à la gestion durable par l'intermédiaire de forums, de la création d'un réseau de volontaires dans le domaine de l'environnement et de programmes éducatifs sur l'environnement. Le Comité consultatif a conclu que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Réserve de biosphère de Grazalema (Espagne)

Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère désignée comme telle en 1977. Afin d'encourager l'entretien de liens plus étroits avec le parc naturel Sierra de Grazalema, qui borde la réserve de biosphère, et afin d'aider à faciliter l'identification de la zone correspondant à la réserve de biosphère, il a été demandé de renommer cette réserve de biosphère « réserve de biosphère de Sierra de Grazalema ».

En 2004, la réserve de biosphère a rejoint la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés. Depuis, un plan d'action participatif a commencé à être mis au point avec d'autres acteurs locaux, dans l'objectif d'encourager et de permettre des pratiques touristiques respectueuses de l'environnement, notamment : l'agriculture écologique et l'utilisation durable des ressources naturelles, la création d'un label d'excellence pour le fromage, et l'utilisation durable du liège. Aujourd'hui, le tourisme est l'un des principaux moteurs économiques de la réserve de biosphère. En 2006, le plan de gestion des ressources naturelles et le plan stratégique d'exploitation et de gestion ont été approuvés. Ils définissent les objectifs, principes directeurs et règles de la bonne gestion de la réserve de biosphère. Le plan de développement durable, qui met l'accent sur l'élaboration d'une série de programmes axés sur la durabilité, a aussi été approuvé.

En 2012, le décret royal 17/2012 du 4 mai a défini une série de mesures environnementales urgentes. Il est notamment indiqué qu'en cas de chevauchement entre différentes catégories de protection, les mesures de régulation et mécanismes de planification doivent être coordonnés et harmonisés afin d'assurer la cohérence. La réserve de biosphère de Grazalema travaille actuellement sur ce point car plusieurs catégories de protection se chevauchent effectivement sur l'aire qu'elle recouvre : parc naturel Sierra de Grazalema, zone spéciale de protection des oiseaux et aire spéciale de conservation. La réserve de biosphère fait en outre partie de la réserve de biosphère transfrontière intercontinentale de la Méditerranée (Espagne et Maroc), qui encourage l'échange de savoirs et la coopération. Elle collabore également avec le réseau andalou de réserves de biosphère et le réseau espagnol de réserves de biosphère.

Les autorités ont tenu compte des recommandations précédentes faites par le CIC-MAB en 2004. Le découpage des zones est bien défini et le site remplit les trois fonctions d'une réserve de biosphère. Le Comité consultatif a donc conclu que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et a recommandé que le nouveau nom soit approuvé.

Réserve de biosphère de Babia (Espagne)

Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère, désignée comme telle en 2004. Située au nord-ouest de la province de León, elle comporte de grandes vallées et prairies dotées d'une flore et d'une faune riches. Elle est entourée de plusieurs autres réserves de biosphère (Somiedo, Las Ubiñas-La Mesa, Valles de Omaña y Luna et Valle de Laciana), qui font partie de la cordillère Cantabrique.

En 2009, le consortium de gestion et d'administration de la réserve de biosphère de Babia a été créé en vue de répondre aux principes directeurs et objectifs de la Stratégie de Séville et du Plan d'action de Madrid. Ce consortium rassemble diverses parties prenantes, notamment les autorités municipales, des universités, des associations et des entrepreneurs, et met au point des projets faisant progresser la gestion et l'économie durables de cette aire montagneuse. Depuis, la réserve de biosphère s'est employée activement à faire valoir ses fonctions et ses intérêts culturels. En

particulier, il convient de noter à cet égard l'action menée pour promouvoir les pratiques culturelles liées à l'élevage de bétail, qui préviennent les incendies et limitent l'exode rural. Le plan de gestion de Babia 2012-2020, entré en vigueur en 2013, comporte un plan d'action et un plan de participation. Certains objectifs stratégiques ont provisoirement été mis de côté pour des raisons de restrictions budgétaires dues à la crise économique sur le territoire.

Les débats récents ont porté sur une nouvelle proposition de découpage des zones centrée sur les études de la flore, de la faune, de la géologie et des paysages menées par différentes organisations, dont l'Université de León. Cette nouvelle proposition attribuerait un usage des terres spécifique à l'aire centrale, aux zones tampon et aux aires de transition, parmi les catégories suivantes : usage réservé, usage limité, usage compatible et usage général. Le Comité consultatif a encouragé la poursuite de la réflexion sur ce mode de fonctionnement en vue de redéfinir le découpage des zones de la réserve de biosphère. Il a conclu que ce site **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère en raison du découpage actuel.

Réserve de biosphère de Bundala (Sri Lanka)

Le Comité a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère, désignée comme telle en 2005. Il a pris note de la soumission d'un plan de gestion et d'un plan opérationnel du parc national de Bundala, qui couvre l'ensemble de l'aire centrale et une partie de la zone tampon et de l'aire de transition.

Le Comité consultatif a pris acte du projet de modification du zonage de la réserve de biosphère, qui exclura un lagon (salin) de l'aire centrale. Une zone très développée a été exclue de la zone tampon et de certains endroits de l'aire de transition. La superficie totale a donc été réduite, passant de 24 838 hectares à 18 242,3 hectares. Le Comité consultatif a aussi noté que la réserve de biosphère était dotée d'un comité de gestion rassemblant diverses parties prenantes. La réserve a été très active en ce qui concerne les trois fonctions d'une réserve de biosphère.

Le Comité consultatif a conclu que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a constaté que l'aire de transition marine était très étroite et a encouragé les autorités nationales à envisager de l'étendre.

Réserve de biosphère de Mae Sa-Kog Ma (Thaïlande)

Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique concernant la réserve de biosphère de Mae Sa-Kog Ma, désignée comme telle en 1977. Il a noté que sa superficie totale avait augmenté et était passée de 42 064 hectares à 51 051 hectares. L'aire centrale est passée de 11 446 hectares à 29 411 hectares, tandis que la zone tampon a diminué, passant de 30 618 hectares à 10 213 hectares. Une aire de 11 436 hectares a été ajoutée à l'aire de transition.

La réserve de biosphère se compose de différents types de forêt. Elle est dotée d'une grande biodiversité. Par exemple, la forêt sempervirente des collines compte 112 espèces végétales ; la forêt décidue mixte, 76 ; la forêt de diptérocarpes sèche, 69 ; la zone riveraine, 87. Une station de recherche sur les bassins hydrographiques se trouve à l'étage inférieur de la faculté de sciences forestières de l'Université de Kasetsart, qui se situe dans la réserve de biosphère ; des recherches y sont menées sur la région, dans le domaine des sciences des bassins hydrographiques, des structures forestières et de l'écologie.

Le Comité consultatif a conclu que le découpage de zones de cette réserve de biosphère n'était pas conforme aux critères en la matière et que la réserve de biosphère **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Les autorités sont donc invitées à réviser le découpage des zones du site conformément à ces critères et à fournir au secrétariat du MAB, au plus tard le 30 septembre 2015, des cartes faisant état du nouveau

découpage. Les autorités nationales sont aussi invitées à fournir les cartes de trois parcs nationaux et à indiquer leur emplacement sur la carte de zonage.

Réserve de biosphère de Sakaerat (Thaïlande)

Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique concernant la réserve de biosphère de Sakaerat, désignée comme telle en 1977. Située sur la bordure du plateau de Khorat, à environ 300 km au nord-est de Bangkok. Elle a été créée autour de la station de recherches environnementales de Sakaerat (SERS), qui a été établie en 1967, en premier lieu comme centre de recherche sur les forêts sempervirentes sèches et tropicales sèches dipterocarpes. Parmi les autres types de végétation de la réserve de biosphère, on citera les forêts de bambous, les plantations forestières et les prairies.

Environ 5 300 personnes vivent au sein des réserves de biosphère. Ce sont presque tous des bouddhistes thaï. Ils vivent des fruits de leurs récoltes, notamment de riz brut, mais utilisent aussi la forêt de manière illégale en y cueillant des plantes et des champignons, en y chassant et en coupant des arbres. Ces pratiques ont nui à la forêt mais ont nettement été réduites grâce à l'éducation de la communauté et à des programmes de sensibilisation mis en œuvre depuis 2003.

Le Comité consultatif a noté que l'économie locale avait beaucoup changé, passant de petites fermes familiales à des cultures plus vastes et coopératives de riz brut, de manioc et de canne à sucre. Les champs coopératifs sont, par définition, gérés de manière coopérative par les propriétaires locaux. Les champs se trouvent dans l'aire de transition et constituent une source première de revenus pour la plupart des habitants de la réserve de biosphère. La station de recherche environnementale de Sakaerat (SERS) assure la gestion et la protection de l'aire centrale et de la zone tampon, sous les auspices de l'institut thaïlandais de recherche scientifique et technologique (TISTR).

Le Comité consultatif a accusé réception de la carte de zonage qui montre clairement l'aire centrale, la zone tampon et l'aire de transition. Le Comité consultatif a conclu que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et a **recommandé** que les autorités nationales élaborent un plan de gestion de la réserve de biosphère plus complet.

Réserve de biosphère transfrontière du delta du Danube (Roumanie/Ukraine)

Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère, désignée comme telle en 1998 (un rapport d'examen périodique national avait été fourni par la Roumanie en 2003 puis par l'Ukraine en 2010). La réserve compte de nombreux lacs, canaux et îles du delta du Danube, ce dernier formant la zone humide la plus vaste d'Europe, proclamée site du patrimoine mondial naturel et site Ramsar en 1991, et très connue pour sa diversité d'espèces d'oiseaux et de poissons (312 et 90 espèces, respectivement), ainsi que pour le phoque moine. Les principales activités économiques y sont l'agriculture, la chasse, la pêche et le tourisme, mais les deux pays sont en pleine transition économique.

Le Comité consultatif a noté que de nombreux projets internationaux avaient été mis en place et avaient permis des échanges de savoirs et de données scientifiques, ainsi que des activités d'éducation et de promotion du tourisme durable, et l'utilisation d'énergie verte dans les réserves de biosphère concernées. Il a aussi été heureux de constater les échanges de bonnes pratiques qui ont eu lieu avec la renaturalisation de l'île Yermakov, en Ukraine, ainsi que la coopération internationale qui s'est opérée entre la Roumanie, l'Ukraine et la République de Moldova dans le cadre de projets relatifs à la gestion de la biodiversité et au développement durable dans les zones protégées. Il s'est par ailleurs félicité du fait que ces trois pays avaient élaboré une déclaration conjointe sur l'adaptation au changement climatique dans la région, signée en 2013 par des représentants gouvernementaux et des organismes universitaires et publics.

Le Comité consultatif a constaté qu'aucune information n'était donnée sur l'existence d'une structure de gestion conjointe qui coordonnerait les activités et projets communs, au service des communautés et des dirigeants locaux.

Le Comité consultatif a conclu que le site **ne répondait pas** aux recommandations de Pampelune relatives aux réserves de biosphère transfrontières et a demandé :

- une carte conjointe du découpage des zones de la réserve de biosphère transfrontière et une description commune de ces différentes zones, la même méthodologie et la même terminologie statutaire étant utilisée pour les deux sites ;
- des éclaircissements sur les nouvelles zones créées dans l'île roumaine de Ceplace et dans les îles de Prundu cu Păsări, ainsi que sur les changements concernant les zones situées dans la partie ukrainienne du site transfrontière ;
- qu'un organe de gestion conjoint soit créé pour le site transfrontière, compte étant tenu des conditions locales ;
- que soit fourni un plan de travail conjoint assorti d'objectifs, d'étapes et d'une vision spécifiques pour la réserve de biosphère transfrontière, en particulier en ce qui concerne les projets scientifiques et les activités relatives au développement durable, et la mise en œuvre concrète des résultats ;
- de rendre compte des processus mis en œuvre pour faire participer les sites à titre individuel et les parties prenantes à la préparation de l'examen périodique ;
- d'accroître la visibilité du site transfrontière dans le cadre des différents projets mis en œuvre et prévus ;
- de lancer une coopération avec les autres réserves de biosphère transfrontières appartenant au Réseau mondial des réserves de biosphère.

Réserve de biosphère de Cascade Head (États-Unis d'Amérique)

Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique pour cette réserve de biosphère, désignée comme telle en 1976. Située sur le littoral de l'Oregon de la forêt expérimentale de Cascade Head, créée en 1934 pour représenter les forêts de tsuga occidental typiques de Sitka, elle compte plus de 350 espèces d'animaux sauvages et quatre espèces menacées répertoriées à l'échelon fédéral, telles que la chouette tachetée et le papillon *Speryeria zerene hippolyta*, entre autres. Les activités agricoles et forestières sont les principales activités économiques. Des programmes d'éducation et de formation environnementale sont menés par le centre des arts et de l'humanité de Sitka, et diverses institutions conduisent des recherches ou des activités de suivi dans la réserve de biosphère, comme le service forestier américain ou l'Université de l'Oregon, avec la participation de multiples parties prenantes. L'aire a servi pendant plus de 25 ans de point final du transect de l'Oregon, zone d'étude qui s'étend de la côte Pacifique à l'est au désert, en passant par divers gradients et écosystèmes environnementaux, et dont les données à long terme sont très utilisées dans la modélisation.

Le Comité consultatif a noté que l'accent était surtout mis sur la recherche et le suivi scientifiques et sur les aspects de conservation et de logistique, mais que la fonction de développement de la réserve de biosphère était limitée.

Au vu des informations exposées ci-dessus, le Comité consultatif a estimé que ce site **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a recommandé que les autorités fournissent les informations suivantes au secrétariat du MAB avant le 30 septembre 2015 :

- un nouveau rapport d'examen périodique établi à l'aide du formulaire d'examen périodique officiel ;
- une carte de zonage indiquant une aire centrale, une zone tampon et une aire de transition clairement définies.

Réserve de biosphère des Everglades et de Dry Tortugas (États-Unis d'Amérique)

Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère, désignée comme telle en 1976. La réserve de biosphère se compose de deux parcs nationaux différents (parc national des Everglades et parc national de Dry Tortugas) tous deux situés en Floride. Le premier représente le parc national subtropical américain le plus vaste et le plus menacé parmi ceux qui sont situés à l'est des montagnes rocheuses. Il figure sur la Liste du patrimoine mondial et a été désigné zone humide d'importance internationale. Le parc national de Dry Tortugas, situé à l'est de Key West, se compose de sept îles entourées de nombreuses formations de récifs coralliens et d'algues, seulement accessibles par bateau ou par hydravion et connues pour leurs myriades d'oiseaux et leur abondante vie marine, ainsi que pour leurs naufrages, leurs légendes de pirates, leur passé militaire et le Fort Jefferson.

La réserve de biosphère combine des écosystèmes uniques et revêt une grande valeur culturelle. Les sites contribuent en particulier à d'excellentes activités de conservation et de recherche, en coopération avec plusieurs agences, universités et organisations au niveau de l'État ou au niveau fédéral. Les deux parcs nationaux accomplissent un travail remarquable auprès du grand public, en particulier en matière de conservation de la nature, d'éducation et de sensibilisation.

Le Comité consultatif a noté que c'étaient surtout les objectifs des parcs nationaux qui dominaient, avec d'excellents éléments en matière de conservation et de logistique, mais que la fonction relative au développement de la réserve de biosphère n'était pas très affirmée. Au vu des informations exposées ci-dessus, le Comité consultatif a estimé que ce site **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a demandé aux autorités de fournir les informations suivantes au secrétariat du MAB avant le 30 septembre 2015 :

- un rapport d'examen périodique actualisé établi à l'aide du formulaire officiel ;
- une carte de zonage indiquant une aire centrale, une zone tampon et une aire de transition clairement définies ;
- le résultat de ses réflexions sur les possibilités d'étendre le site dans la région amont en vue de mieux préserver la valeur apportée en termes de conservation en la complétant par des activités de développement durable.

Réserve de biosphère H.J. Andrews (États-Unis d'Amérique)

Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère désignée comme telle en 1976, qui est située dans la partie occidentale de la chaîne des Cascades de l'Oregon, dans le bassin hydrographique de Lookout Creek, affluent de la Blue River et du fleuve McKenzie. Dans le paysage montagneux du Pacifique nord-ouest, ses forêts de conifères comptent les spécimens parmi les plus grands et les plus vieux (450 ans) au monde, et sont aussi les plus productives de la planète. Cet écosystème offre une grande diversité d'habitats pour plus de 4 000 espèces d'invertébrés.

La réserve de biosphère contribue aux activités de recherche de nombreuses institutions par l'intermédiaire de la station de recherche du Pacifique nord-ouest dépendant des services forestiers du département de l'agriculture, de l'Université de l'Oregon et de la forêt nationale de la Willamette. Le site est affilié au réseau pour la recherche écologique à long terme et fournit des données et des informations servant à la recherche fondamentale et appliquée sur les fonctions des écosystèmes, les étages de végétation, la dynamique des substances nutritives et les interactions forêts/cours d'eau, ainsi qu'aux études sur les grands arbres et le cycle du carbone. Il sert de point de référence scientifique sur de multiples sujets et offre un terrain de base pour les études régionales.

Le Comité consultatif a noté que l'accent était principalement mis sur la recherche et le suivi scientifiques, et sur les aspects de conservation et de logistique, mais que la fonction de développement de la réserve de biosphère n'était pas très affirmée.

Au vu des informations exposées ci-dessus, le Comité consultatif a estimé que ce site **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Le Comité consultatif a demandé aux autorités de fournir les informations suivantes au secrétariat du MAB avant le 30 septembre 2015 :

- un rapport d'examen périodique actualisé établi à l'aide du formulaire officiel ;
- une carte de zonage indiquant une aire centrale, une zone tampon et une aire de transition clairement définies.

Réserve de biosphère Hubbard Brook (États-Unis d'Amérique)

Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère désignée comme telle en 1976. Située dans la forêt nationale de White Mountain, près de Woodstock, dans le New Hampshire, elle est entièrement recouverte de forêt (majoritairement de feuillus décidus septentrionaux), et est consacrée à l'étude à long terme de la forêt et de ses écosystèmes aquatiques associés. Ces écosystèmes offrent une grande variété d'habitats, de la canopée au sol, qui font vivre de nombreuses espèces. Les activités d'études écologiques et les programmes de recherche, centrés sur l'hydrologie des petits bassins hydrologiques et la biogéochimie ainsi que sur les influences des perturbations naturelles et anthropogènes, sont très dynamiques et sont menés par les services forestiers du département de l'agriculture américain ainsi que par un réseau de partenaires et de coopérateurs mondiaux.

Le Comité consultatif a pris note des activités de recherche fondamentale sur la forêt et du fait qu'elles représentaient une source importante pour la pratique d'une meilleure gestion forestière au nord-est du continent nord-américain. Il a aussi noté que le site était géré par la station de recherches septentrionales du service forestier du département de l'agriculture américain et par les scientifiques de la station.

Au vu des informations exposées ci-dessus, le Comité consultatif a estimé que ce site **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a demandé aux autorités de fournir les informations suivantes au secrétariat du MAB avant le 30 septembre 2015 :

- un rapport d'examen périodique actualisé établi à l'aide du formulaire officiel ;
- une carte de zonage indiquant une aire centrale, une zone tampon et une aire de transition clairement définies.

Réserve de biosphère de l'Isle Royale (États-Unis d'Amérique)

Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère désignée comme telle en 1980. Il s'agit d'une île, située dans le quart nord-ouest du lac supérieur, dans l'État du Michigan. Ainsi, le parc n'est accessible que par bateau ou hydravion. Il est célèbre pour les loups et les élans qui y immigrent. C'est un refuge de plantes occidentales et arctiques considéré presque entièrement comme une réserve naturelle intégrale. La zone est bien protégée, à ce titre et en tant que parc national. Le Comité consultatif a noté que le parc national coopérait avec les universités en matière de recherche sur les grands mammifères, le broutage des ongulés, le suivi des bassins hydrographiques, ainsi que la biogéographie et la génétique insulaires.

Le Comité consultatif a noté que le site était inhabité. C'est néanmoins l'une des zones sauvages les plus visitées des États-Unis. Le Comité consultatif a aussi noté que des programmes éducatifs

étaient mis en œuvre par plusieurs institutions telles que la division d'interprétation du parc national de l'Isle Royale, l'association des parcs de l'Isle Royale et de Keweenaw, et l'institut de l'Isle Royale.

Au vu des informations exposées ci-dessus, le Comité consultatif a estimé que ce site **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a demandé aux autorités de fournir les informations suivantes au secrétariat du MAB avant le 30 septembre 2015 :

- un rapport d'examen périodique actualisé établi à l'aide du formulaire officiel ;
- une carte de zonage indiquant une aire centrale, une zone tampon et une aire de transition clairement définies.

Réserve de biosphère de la forêt expérimentale de Luquillo (États-Unis d'Amérique)

Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le rapport d'examen périodique concernant la réserve de biosphère de la forêt expérimentale de Luquillo. Désignée comme réserve de biosphère en 1976, elle est située au nord-est de Porto Rico, dans les montagnes de Luquillo et fait partie de la forêt expérimentale de Luquillo. La région est également connue sous le nom de forêt nationale El Yunque. La forêt expérimentale de Luquillo est rattachée au programme de recherche écologique à long terme (LTER) et représente l'unique forêt tropicale humide du système forestier national des États-Unis.

Il en découle que cette réserve de biosphère joue un rôle essentiel dans les fonctions très importantes de conservation de la biodiversité, suivi et recherche, comme en témoigne une longue liste de publications scientifiques et partenariats universitaires, et la participation active à de nombreux programmes environnementaux internationaux, tel que le programme HELP (« L'hydrologie au service de l'environnement, de la vie et de la formulation des politiques ») de l'UNESCO, piloté par le PHI. La réserve de biosphère participe aussi activement à des initiatives d'éducation, de formation et de sensibilisation du public. Elle contribue par ailleurs au développement.

Cependant, de par le découpage de ses zones, la place accordée à la fonction de développement de la réserve de biosphère est limitée. Le Comité consultatif a estimé que la réserve de biosphère proposée de la forêt expérimentale de Luquillo **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Par conséquent, il a recommandé d'inviter les autorités à :

- revoir le zonage du site, de façon à inclure une ou plusieurs zones tampons et aires de transition qui permettraient d'assurer la fonction de développement durable ;
- soumettre une carte de zonage révisée et un rapport actualisé d'examen périodique établi à l'aide du formulaire de rapport périodique officiel au plus tard le 30 septembre 2015.

Réserve de biosphère de l'Organ Pipe Cactus National Monument (États-Unis d'Amérique)

Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le rapport d'examen périodique concernant la réserve de biosphère de l'Organ Pipe Cactus National Monument. Désignée en 1976, cette réserve de biosphère se situe à l'extrême sud de l'Arizona, à la frontière avec le Mexique. Comme son nom l'indique, la réserve est connue pour son cactus en tuyau d'orgue, que l'on trouve en de rares endroits dans d'autres régions des États-Unis. Le site abrite une flore très riche, notamment de nombreuses autres espèces de cactées, et la faune du désert de Sonora, dont plusieurs espèces sont rares et/ou menacées, telles que l'antilope de Sonora. La biodiversité est surveillée par le Programme de suivi écologique du parc et par le Sonoran Desert Network. Le National Park Service est la principale institution chargée de mener des activités de suivi et de recherche (dans les domaines de la biodiversité, du climat, de l'hydrologie et des sciences sociales, sur les

questions relatives à la frontière et aux activités d'interception) auxquelles participent également plusieurs établissements universitaires, tels que l'Université d'État de l'Arizona.

Cependant, en raison de son zonage, la place accordée à la dimension de développement de la réserve de biosphère est limitée. Le Comité consultatif a estimé que la réserve de biosphère de l'Organ Pipe Cactus National Monument **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Par conséquent, le Comité consultatif a recommandé d'inviter les autorités à :

- revoir le zonage du site, de façon à inclure une ou plusieurs zones tampons et aires de transition qui permettraient d'assurer la fonction de développement durable ;
- les autorités sont également priées de soumettre une carte de zonage révisée et un rapport actualisé d'examen périodique établi à l'aide du formulaire de rapport périodique officiel avant le 30 septembre 2015.

Réserve de biosphère de la forêt expérimentale de San Dimas (États-Unis d'Amérique)

Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère, qui a été désignée en 1976. Il a noté que la réserve de biosphère était gérée par le Service des forêts du Ministère américain de l'agriculture et que sous le régime de gestion actuel, la possibilité de promouvoir le développement durable avec la participation des communautés locales était exclue.

Le rapport périodique indique que ce site a été créé à des fins de recherche et que par conséquent, il est utilisé pour les visites éducatives sur le terrain des étudiants des universités locales. Certains étudiants universitaires mènent également des études de terrain dans cette région. Le Comité consultatif a félicité les autorités nationales pour les fonctions de recherche et de conservation solides de cette réserve de biosphère. Toutefois, comme l'indique le rapport d'examen périodique, la place accordée à la dimension de développement de la réserve de biosphère est limitée. Le Comité consultatif a estimé que la réserve de biosphère de la forêt expérimentale de San Dimas **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Par conséquent, le Comité consultatif a recommandé d'inviter les autorités à :

- revoir le zonage du site, de façon à inclure une ou plusieurs zones tampons et aires de transition qui permettraient d'assurer la fonction de développement durable ;
- les autorités sont également priées de soumettre une carte de zonage révisée et un rapport actualisé d'examen périodique établi à l'aide du formulaire de rapport périodique officiel avant le 30 septembre 2015.

Réserve de biosphère des Three sisters (États-Unis d'Amérique)

Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique de ce site désigné en 1976, qui se situe dans un paysage préservé de la partie centrale de la chaîne des Cascades (Oregon). La réserve occupe une superficie de 97 356 ha et est gérée par le Service des forêts des États-Unis. Le site tient son nom des trois célèbres volcans recouverts de glaciers dont on a observé l'évolution au fil du temps.

Le Comité a reconnu l'importance du site en tant que réserve naturelle nationale et écosystème forestier protégés par une loi votée par le Congrès américain, en faveur de la conservation de la riche forêt de conifères qui s'étend entre 1 500 et 2 000 mètres au-dessus du niveau de la mer ainsi que des plantes ornementales, dont certaines sont considérées comme des espèces vulnérables. Le site est un refuge pour plusieurs espèces d'oiseaux sauvages rares et menacés (chouettes, grues, etc.) et abrite encore quelques tribus amérindiennes.

Le Comité consultatif s'est félicité de la collaboration actuelle avec la réserve de biosphère H. J. Andrews, l'Agence américaine de protection de l'environnement et les communautés locales, qui participent à la gestion et au suivi. Le Comité consultatif a salué l'utilisation extensive du site à des fins de recherche et de publications, en particulier en ce qui concerne la surveillance des mauvaises herbes, des changements climatiques et des eaux de surface, ainsi que pour l'organisation de camps de jeunes des collèges et la sensibilisation du grand public. Il a pris note de l'utilisation de la réserve par les communautés voisines pour le tourisme agricole (McKenzie Bridge, Blue River et McKenzie River Valley).

Le Comité consultatif a toutefois noté l'absence d'informations sur les activités menées dans l'aire de transition et sur les caractéristiques du zonage, ainsi que l'absence d'autres cartes à l'appui du rapport d'examen périodique. Il a également noté le caractère limité de l'activité touristique. Le Comité consultatif a estimé que le site **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a recommandé d'inviter les autorités à soumettre au secrétariat du MAB, avant le 30 septembre 2015 :

- une carte de zonage indiquant clairement l'aire centrale, la zone tampon et l'aire de transition ;
- des cartes de l'utilisation des sols ;
- un plan de gestion pour la zone.

Réserve de biosphère de la côte de Virginie (États-Unis d'Amérique)

Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère qui a été désignée en 1979. Le Comité consultatif a noté avec satisfaction l'immense contribution de ce site en faveur de la conservation de la biodiversité, ainsi que les efforts ciblés déployés par l'autorité de gestion du site afin de rétablir la population de pétoncles de baie. Il a également pris note des activités de renforcement des capacités des marins locaux ainsi que des activités économiques qui fleurissent dans la réserve de biosphère.

Les fonctions d'appui logistique de cette réserve de biosphère sont bien définies et les travaux de recherche menés par différentes universités et autres instituts de recherche ont été cités dans le rapport. Le Comité consultatif a observé que ce site remplissait les différentes fonctions d'une réserve de biosphère, tel qu'indiqué dans le rapport. Il a toutefois noté avec inquiétude que le rapport n'avait pas été établi à l'aide du formulaire d'examen périodique officiel et qu'aucune carte de zonage n'avait été soumise.

Pour des raisons d'harmonisation, et afin de permettre au Comité consultatif de déterminer si ce site répond aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère, les autorités nationales sont invitées à soumettre au secrétariat du MAB, avant le 30 septembre 2015 :

- une carte de zonage indiquant clairement l'aire centrale, la zone tampon et l'aire de transition ;
- un nouveau rapport d'examen périodique établi à l'aide du formulaire d'examen périodique officiel.

Réserve de biosphère de Chatkal (Ouzbékistan)

Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère désignée en 1978. Il a noté que cette dernière présentait un grand intérêt en termes de conservation et qu'elle remplissait bien ses fonctions à cet égard. On recense près de 300 espèces de plantes, principalement des plantes ligneuses, dont certaines ont un intérêt médical et commercial.

Le Comité consultatif a noté que cette réserve de biosphère possédait une aire centrale et une zone tampon, mais aucune zone de transition. Il a reconnu que le site était largement utilisé à des

fins de recherche. On dénombre au total 800 publications sur la flore et la faune de la réserve de biosphère. L'intervention humaine est pratiquement inexistante et interdite par la loi. Le Comité consultatif a noté également que l'activité humaine dans la zone tampon était très réglementée, et ce même dans le domaine du tourisme, seuls quelques touristes locaux étant admis dans la zone.

Les autorités nationales ont indiqué dans le rapport que la réserve de biosphère n'était pas capable de remplir correctement les trois fonctions. Conformément à la législation de l'Ouzbékistan, la réserve de biosphère assume pleinement la première fonction (conservation de la diversité biologique et de l'écosystème au sein de la réserve de biosphère). Toutefois, les deuxième et troisième fonctions (concernant notamment le développement durable) ne peuvent être assurées. Les autorités ont par ailleurs souligné la nécessité d'améliorer les efforts de consultation et la participation locale.

Les autorités nationales ont été félicitées pour avoir soumis ce rapport d'examen périodique. Le Comité consultatif a toutefois conclu que ce site **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Les autorités sont invitées à fournir une carte topographique et des cartes de zonage appropriées, ainsi qu'à réviser le zonage afin d'inclure une aire de transition. Il est par ailleurs conseillé aux autorités d'améliorer la fonction de développement afin que ce site puisse remplir toutes les fonctions d'une réserve de biosphère. Le Comité consultatif a demandé aux autorités nationales d'envoyer les informations nécessaires au secrétariat du MAB avant le 30 septembre 2015.

Réserve de biosphère de Cat Ba (Vietnam)

Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère désignée en 2004. Le site est une aire marine protégée d'importance nationale et internationale, qu'il a été proposé de désigner en tant que géoparc mondial et site du patrimoine mondial naturel. On y trouve une frontière de transition géologique datant de 360 millions d'années. L'île de Cat Ba est la plus grande île calcaire d'Asie du Sud-Est.

Le Comité consultatif a noté qu'au cours des 10 dernières années, 21 programmes et projets financés par l'État ainsi que de nombreux projets de soutien internationaux avaient été menés en vue de la conservation et de la protection de la forêt et du suivi de la biodiversité. Il a également noté que le braconnage des espèces sauvages et la modification des paysages avaient été contrôlés. Il a observé en outre que l'apiculture avait connu un développement rapide sur l'île de Cat Ba. Cette activité est considérée comme l'une des professions permettant d'atténuer la pauvreté des paysans de Cat Hai, car elle engendre des bénéfices élevés pour un faible investissement initial. Sept stations de recherche permanentes sont installées près de la réserve de biosphère, et plus de 100 articles rédigés par 158 chercheurs auraient été publiés dans 46 journaux nationaux et internationaux.

Le Comité consultatif a conclu que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère, et demandé des informations supplémentaires concernant le statut juridique de la partie est de l'aire centrale (C2 sur la carte de zonage). Ces informations devraient être envoyées au secrétariat du MAB avant le 30 septembre 2015.

Réserve de biosphère du delta du fleuve Rouge (Vietnam)

Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère désignée en 2004. Les aires centrales se caractérisent par une végétation de mangrove et par des habitats de casuarina, des dunes de sable, des zones de sédimentation et des plans d'eau. Selon le rapport, on y trouve plus de 200 espèces d'oiseaux et une centaine d'espèces de plantes de mangrove.

Le Comité consultatif a noté avec satisfaction les nombreuses activités qui ont été mises en œuvre par les autorités nationales, telles que la création, en 2008, d'un conseil de gestion de la réserve

de biosphère composé des représentants des trois provinces dont relève cette dernière. Il a noté que cette réserve de biosphère est gérée par ces trois provinces avec la participation des communautés locales. Le rapport indique que le principe de gestion axé sur la participation des communautés locales est conforme aux dispositions de la législation en vigueur au Viet Nam.

Le Comité consultatif a également observé que la réserve de biosphère avait amélioré les conditions de vie des communautés locales. Les champignons qu'elles produisent dans la zone tampon ont été enregistrés en tant que produits labellisés. Des projets de recherche scientifique, des projets de développement et de nombreux masters et thèses de doctorat basés sur des travaux de recherche menés dans la réserve de biosphère ont été produits. Enfin, le Comité consultatif a noté qu'aucun plan de gestion n'avait été élaboré pour la réserve de biosphère.

Le Comité consultatif a conclu que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et a recommandé aux autorités nationales d'élaborer un plan de gestion pour cette réserve de biosphère, qui devrait être envoyé au secrétariat du MAB dans un futur proche.

Recommandations concernant le suivi

Réserve de biosphère de Berezinsky (Biélorus)

Le Comité consultatif a remercié les autorités du Biélorus et a accueilli avec satisfaction la carte actualisée, sur une couche topographique, de la localisation et de la délimitation précises des trois zones de la réserve de biosphère, suite à la recommandation du CIC-MAB de 2014, et a estimé que la carte de zonage **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Réserve de biosphère de Belovezhskaya Pushcha (Biélorus)

Le Comité consultatif a remercié les autorités du Biélorus et a accueilli avec satisfaction la carte actualisée, sur une couche topographique, de la localisation et de la délimitation précises des trois zones de la réserve de biosphère, suite à la recommandation du CIC-MAB de 2013, et a estimé que la carte de zonage **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Réserve de biosphère de Ciénaga de Santa Marta (Colombie)

Le Comité consultatif s'est félicité des informations de suivi fournies par les autorités colombiennes en application des recommandations formulées par le CIC-MAB en 2011 et 2014. Le Comité consultatif a noté que la nouvelle carte contenait un zonage précis. Il a relevé également que les autorités colombiennes avaient envoyé la liste des projets de développement durable à mettre en œuvre dans la région qui avait été demandée, ainsi que le plan de gestion pour l'ensemble du site et les directives pour le programme de recherche. Le Comité consultatif a estimé que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Réserve de biosphère de Cinturón Andino (Colombie)

Le Comité consultatif s'est félicité des informations de suivi fournies par les autorités colombiennes en application des recommandations formulées par le CIC-MAB en 2011 et 2014. Le Comité consultatif a noté que la nouvelle carte contenait un zonage précis. Il a relevé également que les autorités colombiennes avaient envoyé la liste des projets de développement durable à mettre en œuvre dans la région qui avait été demandée, ainsi que le plan de gestion pour l'ensemble du site et les directives pour le programme de recherche. Le Comité consultatif a estimé que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a recommandé aux autorités de délimiter des zones tampons appropriées pour les aires centrales, qui soient en contact direct avec les aires de transition, et d'en rendre compte dans leur prochain rapport d'examen périodique qui devrait être soumis en 2021.

Réserve de biosphère d'El Tuparro (Colombie)

Le Comité consultatif s'est félicité des informations de suivi fournies par les autorités colombiennes en application des recommandations formulées par le CIC-MAB en 2011 et 2014. Le Comité consultatif a noté que la nouvelle carte contenait un zonage précis. Il a relevé également que les autorités colombiennes avaient envoyé la liste des projets de développement durable à mettre en œuvre dans la région qui avait été demandée, ainsi que le plan de gestion pour l'ensemble du site et les directives pour le programme de recherche. Le Comité consultatif a estimé que le site répondait aux critères du Cadre statuaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a recommandé aux autorités de mieux définir la zone tampon entourant l'aire centrale et d'en rendre compte dans leur prochain rapport d'examen périodique qui devrait être soumis en 2021.

Réserve de biosphère de la Sierra Nevada de Santa Marta (Colombie)

Le Comité consultatif s'est félicité des informations de suivi fournies par les autorités colombiennes en application des recommandations qu'il avait formulées en 2011 et 2014. Le Comité consultatif a noté que la nouvelle carte contenait un zonage précis. Il a relevé également que les autorités colombiennes avaient envoyé la liste des projets de développement durable à mettre en œuvre dans la région qui avait été demandée, ainsi que le plan de gestion pour l'ensemble du site et les directives pour le programme de recherche. Le Comité consultatif a estimé que le site répondait aux critères du Cadre statuaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a recommandé aux autorités de délimiter une zone tampon et une aire de transition dans l'aire côtière et marine, et d'en rendre compte dans leur prochain rapport d'examen périodique qui devrait être soumis en 2021.

Réserve de biosphère de Taï (Côte d'Ivoire)

Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction les nouvelles informations fournies par la Côte d'Ivoire concernant l'état de la mise en œuvre de la recommandation du CIC-MAB de 2014, ainsi que les informations détaillées fournies sur la question des réfugiés qui s'étaient installés provisoirement dans l'aire de transition de la réserve de biosphère durant la guerre civile au Libéria. Les autorités ont indiqué qu'aucun camp de réfugiés n'avait été créé et que les réfugiés avaient été hébergés par des proches du côté ivoirien pendant la guerre. Leurs activités n'ont pas eu d'impact sur l'aire de transition, et ils ont regagné le Libéria.

Le Comité consultatif a pris note avec inquiétude de la nouvelle proposition de zonage, dans laquelle la zone tampon qui entoure l'aire centrale sera remplacée par une « zone d'aménagement et d'expérimentation », qui ne protège pas l'aire centrale. Les explications fournies pour ce changement ne sont pas satisfaisantes. Le Comité consultatif a également noté qu'en raison d'une mauvaise compréhension des communautés qui ont empiété sur l'ancienne zone tampon, cette dernière se compose désormais de quatre noyaux intégrés dans l'aire centrale, ce qui rend le zonage non fonctionnel. Le Comité a relevé par ailleurs la différence entre la terminologie en matière de zonage utilisée au niveau national et la terminologie générale utilisée pour les réserves de biosphère au sein du WNBR.

Le Comité a accueilli favorablement le « *Plan d'aménagement et de gestion* » (PAG) qui a été élaboré avec la participation des communautés locales par le biais de consultations publiques. Parmi les sept programmes du PAG, l'un met l'accent sur la gestion participative et apporte un soutien au développement local. Ce programme encourage vivement la participation communautaire et le partage des bénéfices tirés des ressources naturelles au sein de la réserve de biosphère. Le PAG soutient la fonction d'appui logistique de la réserve de biosphère. Le PAG actuel (2006-2015) a été mis à jour pour la période 2014-2018.

Le Comité consultatif a félicité les autorités pour avoir amélioré l'application par la réserve de biosphère de la réglementation de sa fonction de conservation, tout en intensifiant le mécanisme de collaboration avec les communautés locales en vue de prévenir les actes illicites. Les

partenariats avec les politiques, l'administration et la justice sont encouragés. Le Comité consultatif a par ailleurs félicité les autorités pour les progrès satisfaisants accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du CIC-MAB, ainsi que dans la gestion de la réserve de biosphère.

Le Comité consultatif a toutefois conclu que, sur la base des informations reçues, le site **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a par conséquent demandé aux autorités de fournir une nouvelle carte proposant un zonage approprié, qui soit conforme aux critères des réserves de biosphère. En outre, le plan de gestion devrait être révisé afin d'intégrer pleinement les trois fonctions d'une réserve de biosphère. Le Comité consultatif a noté que le rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de Taï, qui devrait être soumis avant le 30 septembre 2015, pourrait être une bonne occasion d'aborder ces questions en suspens.

Réserve de biosphère de Gunung Leuser (Indonésie)

En 2013, les autorités nationales indonésiennes avaient soumis un rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, pour examen par le Comité consultatif. Ce dernier avait conclu sur la base de ce rapport que cette réserve de biosphère répondait partiellement aux critères du Cadre statutaire. Il avait recommandé aux autorités nationales d'envisager la possibilité d'établir un mécanisme global de coordination de la réserve de biosphère et d'élaborer un plan de gestion intégré afin de chercher à réduire les pressions humaines, ainsi qu'à promouvoir d'autres initiatives de développement durable dans la réserve.

En ce qui concerne les réponses fournies par les autorités nationales, le Comité consultatif a noté que ces dernières avaient mis en place un forum de coordination et de communication chargé d'assurer la coordination et la communication entre les différentes parties prenantes en attribuant et en partageant les rôles et les responsabilités dans la mise en œuvre du plan de gestion de la réserve de biosphère. Il a également noté qu'un plan d'action et de gestion intégré de la réserve de biosphère de Gunung Leuser 2014-2023 avait été finalisé fin 2013. Des activités de restauration des écosystèmes, d'éducation environnementale et du développement des moyens de subsistance ont été mises en œuvre.

Au vu des informations soumises, le Comité consultatif a conclu que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Réserve de biosphère de Komodo (Indonésie)

En 2013, les autorités nationales indonésiennes avaient soumis un rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, pour examen par le Comité consultatif. Ce dernier avait conclu sur la base de ce rapport que cette réserve de biosphère répondait partiellement aux critères du Cadre statutaire. Il avait recommandé aux autorités nationales d'envisager la possibilité d'établir un mécanisme global de coordination de la réserve de biosphère et de fournir des informations à ce sujet au secrétariat du MAB avant fin décembre 2013, ainsi que des précisions sur la justification du schéma de zonage rectangulaire des zones tampons et de transition de la réserve de biosphère.

En ce qui concerne les réponses fournies par les autorités nationales, le Comité consultatif a noté qu'une institution de gestion de la réserve de biosphère de Komodo, « Nusa Tenggara Timur Indonesia », avait été créée, et que ce forum serait légalisé en vertu d'un décret pris par le préfet de la préfecture de Manggarai Barat. Il a noté également qu'un plan de gestion intégré de la réserve de biosphère 2014-2023 avait été élaboré. Ce plan de gestion intégré peut être adapté en fonction des besoins et des conditions de développement de la réserve de biosphère de Komodo. Le Comité consultatif a par ailleurs pris note des informations précisant la justification du zonage de la réserve de biosphère, et conclu que ce site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Réserve de biosphère de Lore Lindu (Indonésie)

En 2013, les autorités nationales indonésiennes avaient soumis un rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, pour examen par le Comité consultatif. Ce dernier avait conclu sur la base de ce rapport que cette réserve de biosphère répondait partiellement aux critères du Cadre statutaire. Il avait invité les autorités nationales à envisager la possibilité d'établir un mécanisme global de coordination de la réserve de biosphère et à élaborer un plan de gestion intégré afin de réduire l'abattage illégal et le braconnage dans la réserve. Le Comité consultatif avait recommandé aux autorités de mettre en œuvre des activités de sensibilisation du public, d'éducation et de création de revenus alternatifs et d'opportunités d'emploi, compte tenu du taux élevé d'immigration dans la région.

En ce qui concerne les réponses fournies par les autorités nationales, le Comité consultatif a pris note qu'un plan de gestion ainsi que des informations sur l'organe de gestion de la réserve de biosphère figuraient dans le rapport soumis l'année dernière. Il a également noté que le plan de gestion comprenait des activités axées sur le développement de moyens de subsistance alternatifs et la participation du gouvernement local et du secteur privé afin d'offrir davantage d'opportunités aux communautés locales. Le Comité consultatif a conclu que ce site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Réserve de biosphère de Siberut (Indonésie)

En 2013, les autorités nationales indonésiennes avaient soumis un rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, pour examen par le Comité consultatif. Ce dernier avait conclu sur la base de ce rapport que cette réserve de biosphère répondait partiellement aux critères du Cadre statutaire. Il avait recommandé aux autorités nationales d'envisager la possibilité d'établir un mécanisme global de coordination de la réserve de biosphère et d'élaborer un plan de gestion intégré afin de chercher à réduire les pressions humaines, ainsi qu'à promouvoir d'autres initiatives de développement durable dans la réserve.

En ce qui concerne les réponses fournies par les autorités nationales, le Comité consultatif a noté qu'une institution de gestion avait été créée pour cette réserve de biosphère. Il a noté également qu'un plan de gestion fondé sur des évaluations scientifiques avait été élaboré afin d'améliorer la qualité de vie des populations résidant autour de l'aire centrale (Parc national de Siberut) ; par conséquent, un équilibre sera trouvé entre les besoins humains et la conservation des ressources naturelles. Le Comité consultatif a conclu que ce site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Réserve de biosphère de Tanjung Puting (Indonésie)

En 2013, les autorités nationales indonésiennes avaient soumis un rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, pour examen par le Comité consultatif. Ce dernier avait conclu sur la base de ce rapport que cette réserve de biosphère répondait partiellement aux critères du Cadre statutaire. Il avait par conséquent invité les autorités concernées à envisager la possibilité d'établir un mécanisme global de coordination de la réserve de biosphère et à informer le secrétariat du MAB à ce sujet avant fin décembre 2013.

En ce qui concerne les réponses fournies par les autorités nationales, le Comité consultatif a noté qu'un plan de gestion avait été mis en place pour l'ensemble de la réserve de biosphère, et qu'un plan d'action pour la réserve de biosphère était mis en œuvre depuis 2013. Le Comité consultatif a conclu que ce site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Informations générales sur les neuf réserves de biosphère soumises par la République islamique d'Iran en 2013

Le Comité consultatif a noté que les autorités nationales iraniennes avaient soumis en 2013 des rapports d'examen périodique concernant neuf réserves de biosphère situées dans leur pays. Sur la base de ces rapports, le Comité consultatif avait recommandé aux autorités iraniennes de chercher à établir un plan de gestion pour chaque réserve de biosphère et à désigner un organe de gestion pour l'ensemble de la réserve de biosphère, et de faire davantage d'efforts dans le domaine de la recherche, de l'éducation, de la sensibilisation du public et des consultations avec les populations locales. Le Comité consultatif avait également demandé aux autorités de fournir des cartes de meilleure qualité et plus détaillées de chaque réserve de biosphère et de ses zones. Le Comité consultatif avait conclu que ces réserves de biosphère répondaient partiellement aux critères du Cadre statutaire. Il avait prié les autorités de fournir les informations requises avant fin décembre 2013.

En réponse à ces recommandations, les autorités nationales iraniennes ont soumis des informations supplémentaires concernant les neuf réserves de biosphère, pour examen par le Comité consultatif.

Réserve de biosphère d'Arasbaran (République islamique d'Iran)

En ce qui concerne les réponses fournies, le Comité consultatif a pris note des superficies indiquées pour les trois zones de cette réserve de biosphère. Toutefois, il a constaté qu'aucune carte de zonage n'avait été fournie. Les informations supplémentaires communiquées pour ce site étant rédigées en persan, le Comité consultatif a demandé aux autorités nationales de les traduire en anglais et de les soumettre au secrétariat du MAB, accompagnées de cartes de zonage précises, avant le 30 septembre 2015. Cela permettra au Comité consultatif de déterminer si ce site répond aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère lors de sa session de 2016.

Réserve de biosphère d'Arjan Parishan (République islamique d'Iran)

En ce qui concerne les réponses fournies, le Comité consultatif a pris note des superficies indiquées pour les trois zones de cette réserve de biosphère. Il a également noté que la carte de zonage de la réserve de biosphère ainsi que l'organigramme de l'autorité de gestion du site avaient été soumis. Des activités de consultation et de sensibilisation ont par ailleurs été mentionnées dans le rapport. Toutefois, aucun plan de gestion de la réserve de biosphère n'a été soumis, et aucune information concernant les initiatives de développement durable ne figure dans le rapport. Par conséquent, le Comité consultatif a recommandé aux autorités de fournir des informations supplémentaires sur les fonctions de développement durable de cette réserve de biosphère. Il a demandé aux autorités de fournir ces informations avant le 30 septembre 2015, afin qu'il puisse déterminer si ce site répond aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère lors de sa session de 2016. Les autorités sont également encouragées à soumettre un plan de gestion au secrétariat du MAB dans un futur proche.

Réserve de biosphère de Geno (République islamique d'Iran)

En ce qui concerne les réponses fournies, le Comité consultatif a pris note des superficies indiquées pour les trois zones de cette réserve de biosphère. Il a également noté qu'une carte de zonage de la réserve de biosphère avait été soumise. Le Comité consultatif a par ailleurs pris acte des travaux de recherche et des études scientifiques qui ont été menés dans la réserve de biosphère. Il a toutefois constaté qu'aucune information n'avait été fournie concernant l'existence d'un organe et d'un plan de gestion de cette réserve de biosphère.

Les autorités sont invitées à fournir au secrétariat du MAB, avant le 30 septembre 2015, des informations sur les activités de développement durable menées dans la réserve de biosphère.

Cela permettra au Comité consultatif de déterminer si ce site répond aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère lors de sa session de 2016. Le Comité consultatif a également encouragé les autorités nationales à fournir, dans un futur proche, des informations détaillées sur l'organe et le plan de gestion du site.

Réserve de biosphère du Golestan (République islamique d'Iran)

Sur la base des réponses et des informations supplémentaires fournies, le Comité consultatif a pris acte de la soumission des cartes de zonage, y compris des fichiers de forme de cette réserve de biosphère, et noté que la zone tampon ne protégeait pas suffisamment l'aire centrale. Un organe de gestion est mentionné mais aucune information n'a été fournie concernant l'existence d'un plan de gestion. Le Comité consultatif a donc prié les autorités nationales de réviser le zonage de cette réserve de biosphère afin de mieux protéger l'aire centrale et de garantir sa fonction de conservation. Les autorités sont encouragées à soumettre les informations sur le zonage révisé au secrétariat du MAB avant le 30 septembre 2015, afin de permettre au Comité consultatif de déterminer si ce site répond aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère lors de sa session de 2016. Les autorités sont également encouragées à formuler un plan de gestion de la réserve de biosphère.

Réserve de biosphère de Hara (République islamique d'Iran)

En ce qui concerne les réponses et les informations supplémentaires fournies, le Comité consultatif a pris note des informations détaillées concernant les études scientifiques et les travaux de recherche qui ont été menés dans cette réserve de biosphère. Il a également noté les informations concernant la superficie des zones ainsi que la soumission d'une carte de zonage décrivant précisément les trois zones. Toutefois, aucune information n'a été fournie concernant l'existence d'un organe et d'un plan de gestion.

De même, il n'a été fourni aucune information permettant au Comité consultatif d'évaluer la fonction de développement durable de ce site. Le Comité consultatif a donc encouragé les autorités nationales à fournir les informations mentionnées ci-dessus au secrétariat du MAB avant le 30 septembre 2015, afin qu'il puisse déterminer si ce site répond aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère lors de sa session de 2016. Les autorités sont également encouragées à élaborer un plan de gestion de la réserve de biosphère dans un futur proche.

Réserve de biosphère du Kavir (République islamique d'Iran)

Sur la base des réponses et des informations supplémentaires fournies, le Comité consultatif a pris note des différentes activités d'éducation, de sensibilisation du public et de consultation que les autorités ont menées dans cette réserve de biosphère. Des moyens de subsistance durables fondés sur une approche écosystémique sont également encouragés. Le Comité consultatif a par ailleurs noté qu'une carte de zonage ainsi que les informations concernant la superficie des trois zones avaient été fournies. Il a également pris note de l'organigramme de l'autorité de gestion de la réserve de biosphère. Le Comité consultatif a toutefois constaté qu'aucune information n'avait été fournie concernant l'existence d'un plan de gestion, et que le zonage n'était pas conforme aux critères du Cadre statutaire.

Les autorités nationales sont invitées à réviser le zonage de cette réserve de biosphère et à soumettre la carte de zonage actualisée au secrétariat du MAB avant le 30 septembre 2015. Le Comité consultatif a conclu que le site **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a encouragé les autorités nationales à formuler un plan de gestion et à le présenter au secrétariat dans un futur proche.

Réserve de biosphère de Miankaleh (République islamique d'Iran)

Le Comité consultatif a pris note du rapport de bonne qualité soumis par les autorités nationales concernant cette réserve de biosphère. Des activités de sensibilisation du public, d'éducation et de développement durable sont mentionnées. Des informations détaillées sur les activités de recherche et les différentes études menées ont également été fournies. Le Comité consultatif a noté qu'une carte de zonage de ce site avait été communiquée. Bien que des informations concernant un organe de gestion aient été soumises, aucun plan de gestion du site n'a été fourni.

Le Comité consultatif a conclu que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Comité consultatif a recommandé aux autorités nationales d'élaborer un plan de gestion et de le soumettre au secrétariat du MAB dans un futur proche.

Réserve de biosphère de Touran (République islamique d'Iran)

Le Comité consultatif a pris note des informations soumises concernant cette réserve de biosphère. Il a noté que des activités de sensibilisation du public, d'éducation et de développement durable avaient été mises en œuvre. Des informations détaillées concernant les activités de recherche et les différentes études menées ont également été fournies. Des ateliers communautaires ont été organisés afin de présenter les plans de gestion environnementale de cette région. Le Comité consultatif a également constaté qu'une carte de zonage indiquant clairement les trois zones avait été soumise.

L'existence d'un organe de gestion de cette réserve de biosphère est indiquée dans le rapport ; en revanche, aucun plan de gestion n'y est mentionné. Sur la base des informations fournies, le Comité consultatif a conclu que cette réserve de biosphère **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et a encouragé les autorités nationales à soumettre un plan de gestion au secrétariat du MAB dans un futur proche.

Réserve de biosphère d'Ourmia (République islamique d'Iran)

Le Comité consultatif a pris note des informations soumises concernant cette réserve de biosphère. Il a noté que des activités de sensibilisation du public, d'éducation et de développement durable avaient été mises en œuvre. Le Comité consultatif a également constaté les défis environnementaux majeurs qui se posent dans cette région.

Une carte de zonage a été soumise et des informations sur la superficie des différentes zones ont également été fournies. Le Comité consultatif a toutefois noté l'absence d'informations concernant l'existence d'un organe et d'un plan de gestion de ce site. Sur la base des informations fournies, le Comité consultatif a conclu que cette réserve de biosphère **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et a encouragé les autorités nationales à soumettre des informations concernant l'organe de gestion ainsi qu'un plan de gestion au secrétariat du MAB dans un futur proche.

Réserve de biosphère de Sahamalaza-Îles Radama (Madagascar)

Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction les informations actualisées fournies par les autorités malgaches concernant l'état de la mise en œuvre de la recommandation du CIC-MAB de 2014. Il s'est félicité de la révision de la carte de zonage, et considéré que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Réserve de biosphère de Mananara Nord (Madagascar)

Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction les informations actualisées fournies par les autorités malgaches concernant l'état de la mise en œuvre de la recommandation du CIC-MAB de 2014.

Il s'est félicité de la révision de la carte, où les aires/zones sont bien délimitées (notamment l'aire marine et l'île de la réserve de biosphère), et nommées en accord avec la terminologie du MAB. Il a noté avec satisfaction les explications concernant l'ancienne « enclave » qui est désormais intégrée dans la zone tampon, conformément à son statut de gestion et à la nouvelle législation adoptée en 2003. Le Comité consultatif a estimé que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Réserve de biosphère de la Boucle du Baoulé (Mali)

Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction les informations actualisées fournies par les autorités du Mali concernant l'état de la mise en œuvre de la recommandation du CIC-MAB de 2013. Il a observé que la terminologie employée pour décrire le statut des zones n'était pas conforme aux critères des réserves de biosphère en matière de zonage. Les informations supplémentaires et la qualité de la carte fournie n'étaient pas suffisantes pour permettre au Comité consultatif d'évaluer la mise en œuvre de la recommandation.

Le Comité consultatif a félicité les autorités pour le mémorandum d'accord conclu entre les villes situées au sein de la réserve de biosphère et la direction de la réserve, mais il a observé qu'il y avait encore des améliorations à apporter en vue de la pleine participation des communautés locales à la structure de gouvernance et à la gestion de la réserve de biosphère. Il a noté que le plan de gestion de la réserve de biosphère était en cours de préparation. Le Comité a encouragé le pays à poursuivre ses efforts pour assurer la participation des communautés locales en vue de promouvoir les activités de conservation, de développement et d'appui logistique nécessaires au bon fonctionnement de la réserve de biosphère.

Au vu des informations exposées ci-dessus, le Comité consultatif a estimé que ce site **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a demandé aux autorités de fournir des cartes précises assorties d'un zonage approprié, fondé sur le concept de réserve de biosphère. Le Comité consultatif a par ailleurs recommandé que la terminologie standard en matière de zonage soit également utilisée dans le plan de gestion.

Réserve de biosphère de l'Air et du Ténéré (Niger)

Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction les informations actualisées fournies par les autorités du Niger concernant l'état de la mise en œuvre de la recommandation du CIC-MAB de 2009. Il a reconnu les efforts déployés par le Niger afin de promouvoir la création d'une réserve de biosphère transfrontalière avec l'Algérie. Des consultations entre les deux délégations ont été lancées durant la dernière session du CIC-MAB et les autorités respectives sont en contact.

Le Comité consultatif a constaté avec inquiétude les problèmes de sécurité dans la région, qui risquent de retarder le processus. Il a noté que la création d'une réserve de biosphère transfrontalière pourrait être un moyen de promouvoir la paix et de réduire les conflits dans la région. Le site transfrontalier prévu serait par ailleurs le site le plus crédible pour étudier les effets de la désertification et mener différentes expériences en vue de leur atténuation. Le Comité consultatif a félicité le Niger pour avoir pris la tête de ce processus, et a encouragé l'Algérie à y prendre une part plus active.

Réserve de biosphère de Katunsky (Fédération de Russie)

Le Comité consultatif a accueilli favorablement les informations actualisées fournies par la Fédération de Russie concernant l'état d'avancement de l'application de la recommandation du CIC-MAB de 2014. Il a noté avec satisfaction les explications et les documents supplémentaires, et conclu que le zonage actuel de la réserve de biosphère était approprié. L'aire centrale est entourée à l'ouest et au nord par une zone tampon, et à l'est par le Parc naturel de Belukha, désigné en tant que zone tampon. L'aire centrale est délimitée au sud par la frontière nationale et

par le Parc national de Karagay du Kazakhstan, qui peut être considéré comme une zone tampon appropriée.

Le Comité consultatif a conclu que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a recommandé que la réserve de biosphère de Katunsky soit utilisée en tant que modèle pour l'atténuation de l'impact des activités humaines sur l'environnement, en encourageant la création de sources de revenus alternatives pour les communautés locales.

Réserve de biosphère de Visimsky (Fédération de Russie)

Le Comité consultatif a accueilli favorablement ces informations actualisées fournies par la Fédération de Russie concernant l'état d'avancement de l'application de la recommandation du CIC-MAB de 2014.

Le Comité consultatif a accueilli favorablement les informations supplémentaires concernant la création du Département d'éducation écologique de la réserve de biosphère, le partenariat officiel avec l'Université pédagogique d'État de l'Oural, et la participation au programme de « Développement de l'éducation dans la région de Sverdlovsk ». Il s'est félicité également de la participation au programme de « Développement du tourisme dans la région de Sverdlovsk ». Le Comité consultatif a observé avec satisfaction l'engagement croissant, sur une base volontaire, des partenaires de la réserve de biosphère. Néanmoins, le Comité consultatif a remis en question l'argument selon lequel il ne serait pas nécessaire de créer un « Conseil de surveillance de la réserve de biosphère », au sein duquel les partenaires et les habitants seraient représentés. Le Comité consultatif a estimé que de tels organes de gouvernance sont utiles pour garantir une approche participative de la gestion de la réserve de biosphère de manière régulière, et pas seulement lorsque survient une situation d'urgence. Les multiples exemples et expériences du WNBR démontrent qu'un organe de gouvernance de la réserve de biosphère inclusif est un instrument efficace pour éviter les conflits. Le Comité consultatif a demandé aux autorités de fournir au secrétariat une carte de zonage actualisée (à la fois en version papier et au format électronique, comme l'exige le formulaire de candidature).

Le Comité consultatif a encouragé les autorités à :

- continuer de mettre l'accent sur la fonction de développement de la réserve de biosphère ;
- soutenir les activités, les projets et les outils de gestion qui permettront aux responsables de la réserve de biosphère et aux populations locales ainsi qu'aux autres partenaires de collaborer de façon régulière.

Réserve de biosphère des îles du Commandeur (Fédération de Russie)

Le Comité consultatif a accueilli favorablement les informations supplémentaires fournies par la Fédération de Russie concernant l'état d'avancement de l'application de la recommandation du CIC-MAB de 2014.

Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction les informations fournies concernant la création d'un « plan de gestion intégré à moyen terme » du site, faisant participer l'ensemble des partenaires concernés à tous les aspects du processus. Le Comité consultatif a noté avec satisfaction les exemples de projets fructueux menés dans le cadre de la réserve de biosphère, tels que le projet PNUD/FEM sur le « Renforcement des aires marines et côtières protégées de Russie », la participation du « Camp d'été environnemental pour enfants dans le Parc national de Kenozersky » et le « Programme d'éducation environnementale pour les écoliers du village rural de Nikolskoye ».

Le Comité consultatif a obtenu avec satisfaction l'assurance que le Conseil scientifique et technique multipartite de la réserve de biosphère continuera de participer aux activités de la réserve de biosphère ainsi qu'aux activités des partenaires, notamment des populations autochtones.

Le Comité consultatif a encouragé les autorités à :

- continuer de mettre l'accent sur la fonction de développement de la réserve de biosphère et de travailler sur des projets faisant participer un large éventail de parties prenantes ;
- soutenir les activités, les projets et les outils de gestion qui permettront aux responsables de la réserve de biosphère et aux populations locales ainsi qu'aux autres partenaires de collaborer de façon régulière dans la gestion de la réserve de biosphère.

Réserve de biosphère de Nijegorodskoe Zavolje (Fédération de Russie)

Le Comité consultatif a accueilli favorablement les informations actualisées fournies par la Fédération de Russie concernant l'état d'avancement de l'application de la recommandation du CIC-MAB de 2014.

Le Comité consultatif s'est félicité de la coopération fructueuse établie avec différents partenaires et de la création de groupes de travail, ainsi que de l'implication des autorités locales, qui sont prêtes à coordonner les activités de la réserve de biosphère. Le Comité consultatif a encouragé les efforts visant à intégrer les résultats des projets et des activités de recherche de la réserve de biosphère dans les projets de développement des municipalités et à collaborer avec d'autres réserves de biosphère.

Le Comité consultatif s'est félicité des efforts visant à créer des organes de décision impliquant les collectivités locales pour inclusion dans les limites de la réserve de biosphère (administration rurale de Vladimir, district de Voskresenski, région de Nijni Novgorod).

Le Comité consultatif souhaiterait recevoir les informations concernant les fonctions d'appui logistique et de développement de la réserve de biosphère ainsi que le plan de gestion avant le 30 septembre 2015.

Réserve de biosphère de la région des lacs de Smolensk (Fédération de Russie)

Le Comité consultatif a accueilli favorablement les informations actualisées par la Fédération de Russie concernant l'état d'avancement de l'application de la recommandation du CIC-MAB de 2014.

Le Comité consultatif a estimé que les informations fournies n'étaient pas suffisamment détaillées, et a demandé un rapport plus complet (aussi détaillé que les informations fournies dans un formulaire de candidature) sur les activités menées dans chaque zone de la réserve de biosphère. Le Comité consultatif a prié les autorités d'envoyer ces informations au secrétariat du MAB avant le 30 septembre 2015.